

Délibération N°2024-2025_008
du Conseil d'administration provisoire de l'Université Marie et
Louis Pasteur

Point n°2.4 « Budget initial 2025 » (pour vote)

Effectif statutaire : 38 Membres en exercice : 38 Quorum : 20 Membres présents : 21 Membres représentés : 6 Total : 27	Refus de vote : 1 Abstention(s) : 2 Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------

VISA(S)

VU le code de l'éducation et notamment le 2° de l'article L.712-3 ;

VU les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

VU l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatifs aux règles budgétaires des organismes

VU le décret n°2024-1082 du 29 novembre 2024 portant création de l'université Marie & Louis Pasteur

Dans un premier temps, le conseil d'administration se prononce sur les autorisations budgétaires suivantes :

- 2 280 ETPT sous plafond d'emploi sur financement Etat et 436 ETPT hors plafond d'emploi sur ressources propres
- 285 098 092 € autorisations d'engagement dont :
 - 207 326 037 € personnel
 - 46 834 106 € fonctionnement et intervention
 - 30 937 949 € investissement
- 284 914 160 € de crédits de paiement dont :
 - 207 326 037 € personnel
 - 48 231 688 € fonctionnement et intervention
 - 29 356 436 € investissement
- 266 933 715 € de prévisions de recettes
- -17 980 445 € de solde budgétaire déficitaire

Dans un second temps, le conseil d'administration se prononce sur les prévisions comptables suivantes :

- - 18 109 845 € de variation de trésorerie
- - 3 422 414 € de résultat patrimonial
- - 872 414 € d'insuffisance d'autofinancement
- -14 268 746 € de variation de fonds de roulement

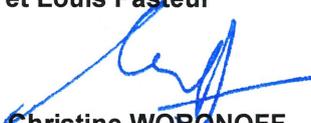
le budget initial 2025

Annexes :

Annexe n°2.4.1 Budget initial 2025 UMLP

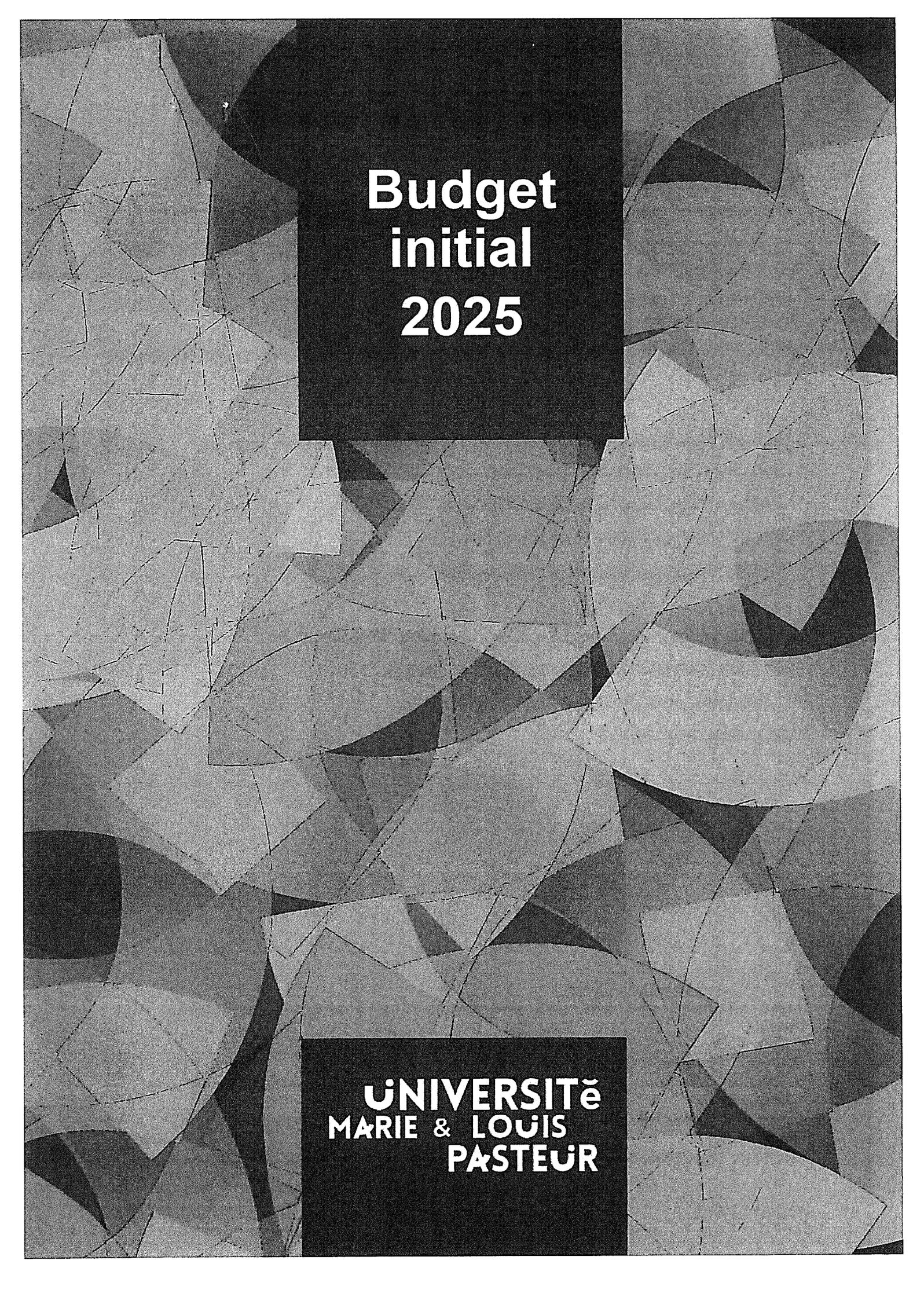
Annexe n°2.4.2 Motion CA adopté à l'unanimité en séance

**La présidente de l'Université
Marie et Louis Pasteur**


Marie-Christine WORONOFF

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de
Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université Marie et Louis Pasteur*





**Budget
initial
2025**

**UNIVERSITĚ
MARIE & LOUIS
PASTEUR**

Les Chiffres clés du budget initial 2025

Autorisations budgétaires proposées au vote du conseil d'administration :

- * 2 716,20 ETPT¹ dont 2 280 ETPT sous plafond et 436,20 ETPT hors plafond.
- * 285 098 092 € d'autorisations d'engagement² dont 207 326 037 € en personnel, 46 834 106 € en fonctionnement et 30 937 949 € en investissement.
- * 284 914 160 € de crédits de paiement³ dont 207 326 037 € en personnel, 48 231 688 € en fonctionnement et 29 356 426 € investissement.
- * 266 933 715 € de prévisions de recettes dont 188 655 276 € de subvention pour charges de service public.

Prévisions comptables proposées au vote du conseil d'administration :

- * 18 109 845 € de prélèvement de trésorerie.
- * - 3 422 414 € de résultat prévisionnel déficitaire.
- * 872 414 € en insuffisance d'autofinancement.
- * - 14 268 746 € de prélèvement de fonds de roulement.

Indicateurs de soutenabilité budgétaire⁴ applicables au 1^{er} janvier 2025 :

- * Le niveau final prévisionnel de trésorerie⁵ : 31,89 jours
- * Le niveau final de fonds de roulement⁶ : 43,21 jours
- * Les charges de personnel⁷ : 81,4%

¹ ETPT : équivalent temps plein travaillé.

² Autorisations d'engagement: limite supérieure des dépenses pouvant être engagées juridiquement sur l'exercice.

³ Crédits de paiement : limite supérieure des dépenses pouvant être payées sur l'exercice.

⁴ Décret du 2 décembre 52024

⁵Le niveau final de trésorerie doit être supérieur à 30 jours de fonctionnement en crédits de paiement hors investissement

⁶ Le niveau final de fonds de roulement doit être supérieur à 15 jours de crédits de paiement hors investissement

⁷ Les charges de personnel doivent être inférieures à 83 % des produits encaissables (ratio « Dizambourg »).

Introduction

Le décret n°2024-0182 portant création de l'Université Marie et Louis Pasteur (UM&LP) et approbation de ses statuts à compter du 1^{er} janvier 2025 a été publié au Journal officiel du 30 novembre 2024. L'université Marie et Louis Pasteur (UM&LP) est un nouvel établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) qui dispose de la personnalité morale, de l'autonomie pédagogique, scientifique, administrative et financière⁸. La création de l'Université Marie et Louis Pasteur (UM&LP) se substitue à l'université de Franche-Comté (uFC) et à la Communauté d'Universités et établissements Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC) à compter du 1^{er} janvier 2025. L'université Marie et Louis Pasteur (UM&LP) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental à qui les biens, droits et obligations de l'uFC et de la COMUE sont dévolus.

En matière financière, l'établissement applique les règles de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP)⁹. Le président de l'université de Franche-Comté en fonction à la date d'entrée en vigueur du décret exerce les attributions de président de l'établissement public expérimental. Dans ce cadre il prépare le budget de l'établissement public expérimental (EPE) de l'exercice 2025. Le conseil d'administration provisoire de l'EPE UM&LP adopte le budget de l'établissement relatif à l'exercice 2025 dans les conditions prévues à l'article R.719-51 du code de l'éducation avant le 31 décembre 2024.

Le projet d'établissement 2024-2028 se poursuit avec cinq priorités porteuses de sens, cohérentes avec le positionnement stratégique et opérationnel et formant l'acronyme IRRIS (Insertion, Rayonnement, Responsabilité, Innovation, Solidarité).

Le dossier de présentation du budget initial au conseil d'administration comprend la note de présentation de l'ordonnateur ainsi que les tableaux budgétaires.

La structure de cette note de présentation de l'ordonnateur est conforme au « Vademecum relatif à la gestion budgétaire et comptables des organismes publics et des opérateurs de l'Etat » de novembre 2023. Elle suit donc l'ordre logique des tableaux budgétaires avec une présentation en trois parties :

- I. Les autorisations budgétaires, exprimées par le biais de plafonds d'emplois, d'autorisation d'engagement, de crédits de paiement.
- II. L'équilibre budgétaire avec une appréciation de la trésorerie et des opérations pour compte de tiers.
- III. La soutenabilité budgétaire qui permet de vérifier que l'établissement maîtrise sa trajectoire financière, de mesurer les conséquences de ses choix à court, moyen et long terme et de s'assurer qu'il sera en capacité d'honorer les engagements souscrits ou prévus.

⁸ Titre 1^{er} du livre VII du Code de l'éducation

⁹ Décret GBCP du 7 novembre 2012, voir explications des notions infra

Synthèse des documents budgétaires		
Numéro	Intitulé	Soumission
Autorisations budgétaires		
1	Tableau des emplois	Pour vote
2	Tableau des autorisations budgétaires	Pour vote
3	Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine	Pour information
Equilibre financier		
4	Tableau de l'équilibre financier	Pour vote
5	Tableau des opérations pour compte de tiers	Pour information
Soutenabilité budgétaire		
6	Tableau de la situation patrimoniale	Pour vote
7	Tableau du plan de trésorerie	Pour information
8	Tableau des opérations liées aux recettes fléchées	Pour information
9	Tableau des opérations pluriannuelles	Pour vote
10	Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation	Pour information
11	Tableau retraçant les moyens des unités mixtes de recherche	Pour information

Les commentaires de chaque tableau sont présentés avec les éléments suivants :

- Une explication liminaire de la logique du tableau.
- L'analyse des données constatées.
- L'évolution des données principales par, lorsque c'est possible, un graphique comparant, totalement ou partiellement, le budget initial 2024 de l'Université Bourgogne Franche-Comté et le budget rectificatif n°1-2024 de l'université de Franche-Comté
- Les perspectives à venir avec la création d'un Etablissement Public Expérimental (EPE) dénommé université Marie & Louis Pasteur (UM&LP) et selon la trajectoire financière liée au projet de loi de finances pour 2025.

Les indicateurs financiers :

Pour le budget initial 2025, le principal critère de soutenabilité budgétaire reste le résultat comptable. Le nouveau décret¹⁰ permet notamment plus de souplesse dans la gestion financière pluriannuelle. Désormais, la soutenabilité s'apprécie à l'échelle du budget de l'établissement et non plus séparément au niveau du budget général et du budget annexe.

Le critère de la perte comptable est remplacé par trois indicateurs de soutenabilité budgétaire :

- Le **niveau final de trésorerie**¹¹ doit être supérieur à 30 jours de fonctionnement en crédits de paiement hors investissement
- Le **niveau final de fonds de roulement**¹² doit être supérieur à 15 jours de crédits de paiement hors investissement
- Les **charges de personnel** doivent être inférieures à 83 % des produits encaissables¹³ (ratio « Dizambourg »).

¹⁰ Décret n°2024-1108 du 2 décembre 2024 relatif au budget et au régime financier des EPSCP

¹¹ Trésorerie : elle est constituée des comptes de disponibilité.

¹² Fonds de roulement : se calcule par la différence entre les ressources (opération de recettes) durables et les emplois (opérations de dépenses) stables de l'établissement.

¹³ Un produit encaissable est une recette de fonctionnement faisant l'objet d'un encaissement

Les principaux éléments du budget 2025

Au moment de rédiger la note de l'ordonnateur à partir des tableaux budgétaires finalisés, l'établissement n'a pas encore reçu la pré-notification de la subvention pour charges de service public (SCSP) pour le budget initial 2025. Cette note ainsi que les documents afférents est donc basée sur la dernière notification ministérielle qui est la notification intermédiaire de l'exercice 2024 du 5 juillet 2024.

Bien que le texte applicable aux EPSCP ne soit pas encore publié¹⁴, l'augmentation du taux de CAS¹⁵ Pensions de quatre points de 74 % à 78 % à compter du 1^{er} janvier 2025 est inscrite dans le budget des universités. Cette charge de 2 874 181 € n'est pas compensée par une augmentation de SCSP et doit être prélevée sur les réserves de l'établissement.

Par anticipation de la parution prochaine du nouveau décret financier, ce budget initial 2025 n'est pas accompagné par un projet annuel de performance. Il comprend des éléments sur les trois futurs indicateurs de soutenabilité ainsi que sur le contrat d'objectif, de moyens et de performance (COMP) qui sera l'instrument de dialogue et d'échange avec le ministère.

La création à compter du 1^{er} janvier 2025 de l'établissement public expérimental université Marie & Louis Pasteur (UM&LP) qui se substitue à l'université de Franche-Comté (uFC) et à la Communauté d'Universités et établissements Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC) a conduit à plusieurs arbitrages budgétaires.

D'une part afin de prendre en compte et de neutraliser les flux internes entre les deux entités (conventions de recherche, conventions d'enseignement, mission doctorale, diverses refacturations dont les fluides et la téléphonie), les recettes et les dépenses d'uBFC ne sont comptabilisées qu'à 70 % dans un premier temps.

D'autre part, les emplois d'UBFC correspondant à 24 ETPT¹⁶ sont comptabilisés pour un montant de 2,4 millions d'euros en recettes et en dépenses (2,2 millions d'euros de masse salariale plus 200 000 € en fonctionnement).

Enfin, l'absence de numéro SIREN¹⁷ et SIRET rattachés aux structures de l'EPE université Marie & Louis Pasteur (UM&LP), composantes et services communs lors de la préparation du budget ne permet pas la saisie d'opérations pluriannuelle dans le logiciel financier. Dès lors, les tableaux budgétaires 8 (opérations liées aux recettes fléchées) ainsi que 9 et 10 (opérations pluriannuelles) ne pourront pas être renseignés provisoirement.

Un budget rectificatif sera programmé au cours de l'exercice 2025.

¹⁴ Note d'information sur la préparation du budget initial 2025 du 19 novembre 2024 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

¹⁵ CAS : compte d'affectation spéciale

¹⁶ ETPT : équivalent temps plein travaillé

¹⁷ SIREN : Système d'identification du répertoire des entreprises, SIRET : Système d'identification du répertoire des établissements

Table des matières

1) Autorisations budgétaires.....	7
a) Tableau des autorisations d'emplois (tableau n°1, obligatoire, pour vote).....	7
b) Tableau des autorisations budgétaires (tableau n°2, obligatoire pour vote).....	8
c) Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine (tableau n°3, obligatoire, pour information).....	15
2) Equilibre financier.....	17
a) Tableau d'équilibre financier (tableau n°4, obligatoire, pour vote).....	17
b) Tableau des opérations pour compte de tiers (tableau n°5, obligatoire, pour information).....	18
3) Analyse de la soutenabilité.....	20
a) Tableau de situation patrimoniale (tableau n°6, obligatoire, pour vote).....	20
b) Plan de trésorerie (tableau n°7, obligatoire, pour information).....	22
c) Tableau des opérations liées aux recettes fléchées (tableau n°8, obligatoire).....	23
d) Tableaux des opérations pluriannuelles (tableau n°9, obligatoire pour vote et tableau n°10, obligatoire, pour information).....	24
e) Tableau des moyens des unités mixtes de recherche (tableau n°11, facultatif, pour information).....	25
f) Tableau de synthèse budgétaire et comptable.....	26
4) Conclusion.....	27

1) Autorisations budgétaires

Les tableaux d'autorisations budgétaires définissent les limites annuelles maximum que l'organe délibérant accorde à l'action de l'ordonnateur en termes d'emplois ainsi que d'engagement et de paiement des dépenses.

a) Tableau des autorisations d'emplois (tableau n°1, obligatoire, pour vote)

Le tableau des emplois indique le plafond d'emploi maximum total voté par l'organe délibérant. Il comprend, par catégories de personnel, le plafond d'emplois Etat et celui des ressources propres.

Analyse : La consommation moyenne des ETPT à fin décembre 2024 devrait être supérieure de 77,80 ETPT à la consommation 2023.

Cette hausse importante s'explique notamment par des recrutements liés aux nouvelles formations en santé et un recrutement plus important d'agents contractuels. Quant aux recrutements de personnels titulaires et au schéma des emplois, ils restent en accord avec les éléments prévisionnels.

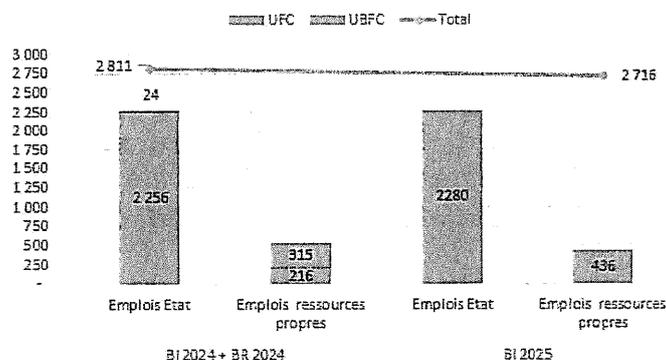
En conséquence, une hausse du plafond d'emplois de 17 ETPT a été proposée au conseil d'administration le 02 octobre 2024. Le plafond global a ainsi été élevé à 2 472 ETPT dont 2 256 ETPT sur plafond Etat (+76 ETPT) et 216 ETPT sur ressources propres (-59 ETPT).

Evolution : Dans le cadre de la création de l'EPE au 1^{er} janvier 2025, 24 ETPT issus de l'UBFC sont intégrés aux prévisions 2025 sur le plafond 1. Les ETPT du plafond 2 de l'UBFC sont repris à hauteur de 70 % sur le budget initial 2025 de l'EPE, ce qui représente 220,2 ETPT supplémentaires. Le plafond global se voit ainsi impacté d'une hausse de 244,20 ETPT, portant celui-ci à 2 716,10 ETPT.

La mise en œuvre de la nouvelle carte des formations, le cadrage du recrutement des agents contractuels via la mise en place des commissions de recrutement ainsi que des campagnes d'emplois maîtrisées devraient permettre de maintenir un plafond d'emplois Etat stable en 2025.

Perspectives : Comme précisé en amont, l'intégration des agents de l'UBFC à hauteur de 24 ETPT sur le plafond Etat et 220,20 ETPT sur le plafond 2 induit un rehaussement du plafond d'emplois. Ainsi, le 17 décembre 2024, il sera proposé au vote du Conseil d'Administration, un plafond global à 2716,20 ETPT dont 2 280 ETPT sur plafond Etat et 436,20 ETPT sur ressources propres.

Evolution des autorisation des emplois
(tableau 1)



b) Tableau des autorisations budgétaires (tableau n°2, obligatoire pour vote)

Les autorisations budgétaires comprennent les autorisations d'engagement (AE) qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées juridiquement sur l'exercice et les crédits de paiement (CP) qui sont la limite supérieure des dépenses pouvant être payées sur l'exercice. Les autorisations d'engagement permettent une visibilité budgétaire en amont de la chaîne financière et les crédits de paiement correspondent à la fin de la chaîne financière.

Le tableau est présenté au niveau agrégé : budget général Etablissement et budget annexe Service des activités industrielles et commerciales (SAIC), puis séparément. Il a été créé, en 2004, un SAIC pour les activités commerciales (avec TVA) dans le cadre de prestations de service et de contrats recherche.

Les dépenses comprennent trois enveloppes (fonctionnement, investissement et masse salariale) et les recettes se répartissent en recettes globalisées et recettes fléchées.

Analyse : La construction du budget initial 2025 en dépenses et en recettes est basée sur la notification intermédiaire du 5 juillet 2024 relative aux moyens alloués par l'Etat, à l'uFC, par les subventions et par les ressources propres de l'établissement. Il intègre également les éléments relevant de la demande de prélèvement sur le fonds de roulement détaillés dans le tableau 6.

Ce budget initial permet d'intégrer les projections budgétaires du nouvel établissement public expérimental (EPE) université Marie et Louis Pasteur (UM&LP), de nouvelles opérations inscrites au plan pluriannuel d'investissement immobilières ainsi que l'évaluation des recettes et des dépenses du service des activités industrielles et commerciales (SAIC) et du service de la formation continue et de l'alternance (SeFoC'AI).

La situation du SAIC :

Le service des Activités industrielles et Commerciales (SAIC) assure la gestion des contrats de recherche pluriannuels valorisables ainsi que l'activité de prestation de recherche. La constitution de l'EPE UM&LP implique des évolutions majeures dans son budget au regard de l'année antérieure.

Les autorisations d'engagement (AE) évoluent en comparaison avec l'exercice 2024 de + 12 876 752 €. Les crédits de paiement (CP) sont également en hausse de +11 764 846 €. Ces augmentations sont en phase avec l'intégration des contrats de recherche et d'enseignements valorisables de l'uBFC à hauteur de 9 602 813 € en AE et 9 824 340 en CP.

Les dépenses de personnel sont à hauteur de 11 003 419 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Les dépenses de fonctionnement sont à hauteur de 9 633 406 € en autorisations d'engagement et de 9 739 671 € en crédits de paiement et les dépenses d'investissement sont à hauteur de 6 442 450 € et 7 069 955 € en crédits de paiement. Ces évolutions tiennent compte des contrats et des prestations de recherche.

Les projets pluriannuels de recherche les plus significatifs déjà en gestion sur les exercices antérieurs et qui se poursuivent sur l'exercice 2025 :

- ANR EQUIPEX+ « DurabilithY »

- ANR TIRREX
- Projet européen ITDA – Horizon ERC
- ANR-PIA France 2030 – DuraSys PAC
- ANR-PIA France 2030 –Hyperstock
- ANR-PIA ASDESR-SUNRISE

Les nouveaux projets ouverts en conventions pluriannuelles sur l'exercice 2024 sont notamment :

- ANR-PIA PEPR NANOFILN
- INTERREG GREEN SKHY
- MESRI CPER 2024 (3) : MSH P2M -VIRTUNAT-OSCILLATOR IMP
- FEDER BIO IMP

Les recettes encaissables prévisionnelles augmentent fortement +11 136 508 € en comparaison avec l'exercice 2024. Cette hausse de +44 % est en lien direct avec la programmation des contrats de recherche en cours et des nouveaux à programmer sur l'exercice 2025. L'impact des contrats pluriannuels de l'UBFC est de 7 999 001 €.

Evolution : La création de l'EPE UM&LP va permettre le portage de nouveaux projets. Les programmes identifiés sont à titre d'exemple les financements :

- FEDER pour les appels à projets recherche et innovation principalement sur la thématique Infrastructures et équipements de recherche ;
- H2020 est un programme de recherche et d'innovation de l'Union européenne dont les trois priorités sont l'excellence scientifique, la primauté industrielle et les défis sociétaux ;
- PUI dont le rôle primordial est consacré à l'accompagnement de proximité pour renforcer l'innovation ;
- ANR notamment les Programmes et Equipements Prioritaires de Recherche (PEPR) ;
- Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) finance des investissements innovants et prometteurs sur le territoire (SFRI - EIPHI – EQUIPEX+ - HARMI).

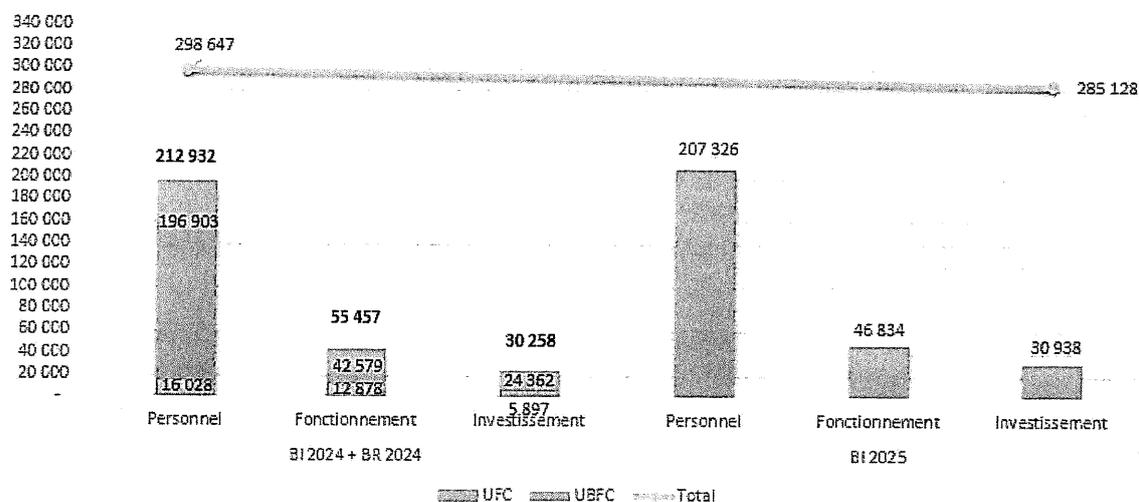
Perspectives : L'accompagnement et le développement de l'activité des laboratoires et des plateformes se poursuivront grâce à leur dynamisme.

D'autres dispositifs tels que les contrats de collaboration de Thèses CIFRE feront l'objet d'une communication accrue au vu du succès rencontré par ce type d'accompagnement en lien avec les partenaires entreprises principalement.

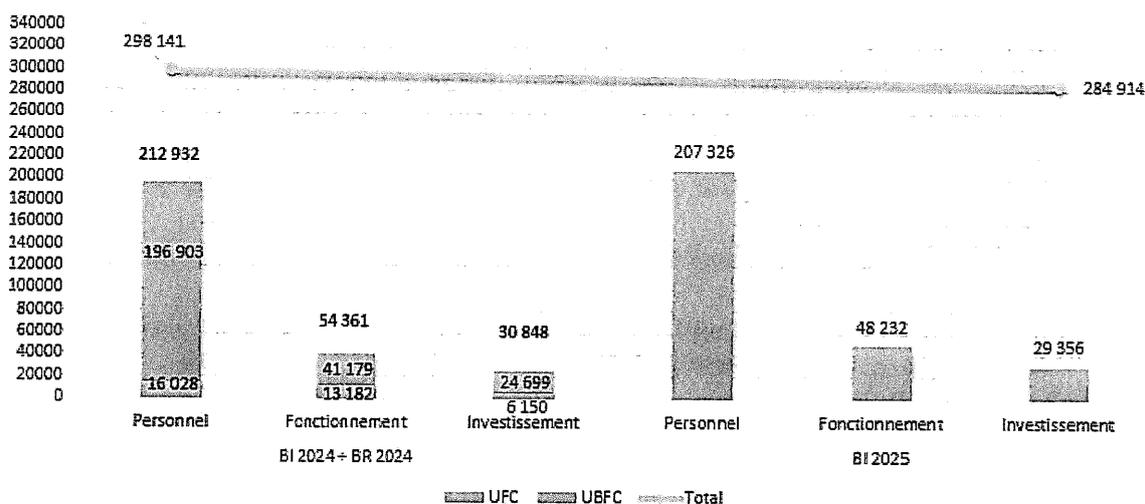
La démarche pro-active engagée par l'établissement dans les partenariats socio-économiques s'accroîtra en 2025 grâce notamment au travail de deux chargés de missions Innovation recrutés à travers l'appui du COMP 2023. Leurs actions d'accompagnement des équipes de recherche en lien avec les acteurs territoriaux de l'innovation s'intensifieront.

La situation globale de l'EPE UM&LP :

Evolution des Autorisations d'Engagement en K€ (tableau 2)



Evolution des Crédits de Paiement en K€ (tableau 2)



Les dépenses de personnel diminuent de – 5 605 489 € en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) entre l'exercice 2024 et le budget initial 2025. Cette diminution correspond notamment à une stabilisation des mesures salariales engagées par le gouvernement. Une augmentation de + 5 856 635 € sur le budget annexe du service des activités industrielles et commerciales (SAIC) est constatée et est liée à la prévision relative aux contrats pluriannuels dont 3 796 751 € de contrats uBFC.

Les dépenses de fonctionnement diminuent de – 8 622 703 € en autorisations d'engagement (AE) et de – 6 129 021 € en crédits de paiement (CP). La création de l'EPE (UM&LP) permet également de rationaliser les coûts notamment pour les dépenses d'électricité, de l'achat de matériel informatique et la mutualisation des licences de logiciel. Ces diminutions correspondent également aux dépenses moins importantes notamment pour la location des

locaux tampons¹⁸ du site Canot (- 584 80 €) et pour les contrats de recherche au budget général alors que les AE augmentent de + 3 725 971 € et de + 3 689 993 € en CP pour le SAIC.

Les dépenses d'investissement sont évaluées à 30 937 949 € en autorisations d'engagement et à 29 356 436 € en crédits de paiement. Cette augmentation de +679 474 € en autorisations d'engagement et de -1 491 972 € en crédits de paiement en comparaison avec l'exercice 2024 sont essentiellement liées au plan pluriannuel d'investissement notamment avec la reprogrammation des travaux du CHESINUM sur l'exercice 2025.

Contrats Métropolitains													
Projet	Montant global	Antérieures à 2024		2024		2025		2026		2027		TOTAL AE	TOTAL CP
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
Aménagement de la Bouloie	1 974 638	1 974 638	1 651 219		323 418							1 974 638	1 974 638
Jardin des sciences	1 008 790	1 008 790	861 248		147 542							1 008 790	1 008 790
Tvx prépar. Grande bibliothèque	284 000	284 000	284 000									284 000	284 000
Construction Grande bibliothèque	5 516 000	5 516 000	1 645 600		1 103 200		1 103 200		1 103 200		560 600	5 516 000	5 516 000
ISIFC	1 754 426	1 754 426	1 505 610		248 816							1 754 426	1 754 426
Chesinum	1 706 854	1 706 854	1 09 263	1 498 784	825 483	31 733	772 108					1 706 854	1 706 854
TOTAL	12 244 708	10 714 191	8 057 140	1 498 784	2 648 460	31 733	1 875 308	0	1 103 200	0	560 600	12 244 708	12 244 708

€

Les opérations d'investissement non terminées seront réévaluées lors du prochain budget rectificatif au cours de l'exercice 2025.

L'analyse de la Subvention pour Charges de Service Public (SCSP) 2025 :

La pré-notification élaborée par le ministère et transmise habituellement courant octobre n'a pas été notifiée au moment de l'élaboration du budget initial 2025. Elle revêt un caractère indicatif et permet à l'organisme de détenir une information structurante pour la construction de son budget initial pour l'exercice à venir. Par conséquent, le budget initial 2025 a été construit à partir de la dernière notification connue de la subvention pour charges de service public (SCSP) de l'uFC et de l'uBFC. La notification intermédiaire du 5 juillet 2024 a permis d'évaluer la recette budgétaire issue de la SCSP pour l'exercice 2025 pour l'uFC.

La masse salariale :

- Masse salariale transférée pour 164 606 768 €
- Création de la filière Odontologie pour un montant de 308 883 €
- LPR 2022 - repyramidage (agents ITRF) pour 66 987 €
- LPR 2023 - chaires de professeurs juniors en année pleine pour 172 992 €, les crédits afférents aux nouvelles chaires de l'année 2024 seront pris en compte dans la notification
- LPR 2023 - classement des jeunes chercheurs pour 8 130 €
- LPR 2023 – progression de carrière IGR pour 8 354 €
- LPR 2023 - refonte indemnitaire (accélération de la refonte indemnitaire des Enseignants du Secondaire Affectés dans le Supérieur - ESAS - au 1^{er} septembre 2023) pour 42 953 €

¹⁸ Le surcoût lié à la prolongation de la location par l'établissement des locaux tampons de mai 2024 à juillet 2025 en raison du décalage dans le planning prévisionnel de la réalisation des travaux du site de l'Arsenal est évalué à 919 025 € à ce jour.

- LPR 2023 – refonte indemnitaire des Enseignants Chercheurs – EC – et ESAS pour 816 238 €
- LPR 2023 - refonte indemnitaire (PUPH) pour 31 568 €
- LPR 2023 - repyramidage (EC et ESAS) pour 52 409 €
- LPR 2023 – repyramidage IRTF (ASI) pour 19 353 €
- LPR 2023 – repyramidage ITRF (TRF) pour 41 559 €
- LPR 2023 - revalorisation des contrats doctoraux – cohortes 2020 et 2021 pour 147 695 €
- LPR 2023 - refonte indemnitaire IRTF et personnels de bibliothèque pour 42 235 €
- LPR 2024 – accélération de la Prime d’Enseignement Supérieur pour 96 644 €
- LPR 2024 – chaires de professeurs juniors pour 29 248 €
- LPR 2024 - classement des jeunes chercheurs pour 73 528 €
- LPR 2024 – création de nouveaux contrats doctoraux (tiers d’année) pour 56 616 €
- LPR 2024 - refonte indemnitaire (accélération de la refonte indemnitaire des ESAS au 1^{er} septembre 2023) pour 85 906 €
- LPR 2024 - repyramidage (EC et ESAS) pour 654 292 €
- LPR 2024 - refonte indemnitaire (PUPH) pour 37 602 €
- LPR 2024 - repyramidage EC pour 44 215 €
- LPR 2024 - revalorisation des contrats doctoraux pour 75 257 €
- LPR 2024 – revalorisation indemnitaire BIATSS pour 40 445 €
- Réforme de la formation initiale des enseignants et des conseillers principaux d’éducation en INSPE pour 160 000 €
- Réforme des études de santé – R2C – transformation pédagogique pour 231 623 €
- Rendez-vous salarial du 12 juin 2023 pour 1 726 986 €
- Révision de médecin 2023 – personnels de santé pour 328 155 €
- Soutien au centre du don du corps pour 35 000 €

Actions spécifiques :

- Budget des universités – Congé pour recherche ou conversions thématiques (CRCT) hors SHS pour 10 000 €
- Budget des universités – Congé pour recherche ou conversions thématiques (CRCT) SHS pour 20 000 €
- BUT 2023 – montée de cohortes en année pleine et financement rentrée 2024 (tiers d’année) pour 468 000 € pour le site de Dole
- Congé pour projet pédagogique (CPP) ou Congé pour recherche ou conversions thématiques (CRCT) suite à un congé maternité, d’adoption et parental 2023 pour 5 000 €
- Egalité des chances - PPPE – rentrée 2024 (tiers d’année) et montées de cohorte pour 68 214 €
- Indemnité directeur d’INSPE – part fixe 2023-2024 pour 5 250 €
- Indemnité directeur d’INSPE – part variable 2022-2023 pour 2 625 €
- Réforme de médecine 2023 – personnels de santé (EAP) pour 35 229 €
- IUF (Compensation PEDR + Décharges enseignements) pour 184 400 €

Les crédits de masse salariale de l’uBFC ont été inscrits à hauteur de 2 200 000 € pour couvrir les dépenses des 24 ETPT.

Au total, les crédits de masse salariale sont de 173 040 359 €

Le relèvement du taux de contribution des employeurs au compte d'affectation spéciale « Pensions » (CAS Pensions) est augmenté de 4 points, il est prévu un passage de 74 % à 78 % à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette évolution ne sera pas compensée par le ministère. Le relèvement du taux est évalué à hauteur de **2 874 181 €** à la charge de l'établissement.

L'enveloppe de fonctionnement

Crédits de fonctionnement :

- Crédits de fonctionnement pour 13 166 606 €.
- Exonération des droits d'inscription pour les étudiants boursiers de 1 333 383 €.
- Participation aux groupements de commandes avec Elsevier-contribution 2023 (- 287 383 €).

Les crédits de fonctionnement de l'uBFC ont été inscrits à hauteur de 200 000 € pour couvrir les dépenses de fonctionnement du site.

Les crédits de fonctionnement sont de **14 412 606 €**

Cette évaluation de la SCSP sera modifiée avec la dernière la notification reçue lors de l'élaboration du budget rectificatif de l'exercice 2025.

Focus sur le contrat d'objectif, de moyens et de performance (COMP)

Le contrat d'objectif de moyens et de performance (COMP) est conclu entre le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'Université de Franche-Comté pour une durée de trois ans. Il a pour objet la contractualisation de la stratégie de l'établissement sur quatre politiques publiques ministérielles prioritaires (pilotage et transformation de l'offre de formation, transition écologique et développement soutenable, recherche et innovation, bien-être et réussite des étudiants), ainsi que sur l'amélioration du pilotage de l'établissement et l'affirmation de sa signature. Ces cinq objectifs sont déclinés en actions programmées dans le COMP, assorties d'indicateurs de performance.

Le contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) destinés à renforcer l'articulation entre la stratégie de l'établissement et le déploiement des politiques publiques portées par le gouvernement est décliné selon les 5 axes retenus :

- Axe 1 : Pilotage de la formation
- Axe 2 : Recherche et Innovation
- Axe 3 : Transition écologique et développement soutenable
- Axe 4 : Bien-être et réussite des étudiants
- Axe 5 : Gestion et pilotage

Le montant programmé pour le COMP est de 4 064 000 € pour la période 2024-2026. Les versements s'effectueront ainsi :

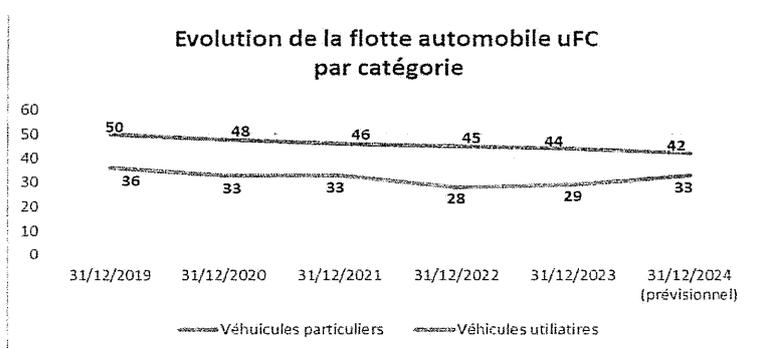
- Une avance de 50% en 2024 soit 2 032 000 € versés le 15 juillet 2024 ;
- Un complément de 30% en 2025 ;
- Un solde de 20% en 2026.

Le versement des crédits est conditionné à la réalisation des actions prévues et à l'atteinte des cibles associées, selon la clé de répartition indiquée à l'article 4. En cas d'atteinte partielle d'une cible, le montant des crédits effectivement versés au titre de l'objectif sera ajusté au prorata du niveau de réalisation effective de la cible. Cela se traduira par un ajustement du solde ou par un abattement sur le premier versement du COMP suivant.

Focus sur l'évolution de la flotte automobile

Le budget 2025 marque aussi une étape importante dans le travail de renouvellement de la flotte automobile, commencé en 2016, avec la fin des livraisons des 42 véhicules commandés en 2024 pour 1 230 277 €. Cet investissement permet de rationaliser le parc automobile, d'accompagner la transformation des pratiques et d'améliorer l'empreinte environnementale.

Les premiers textes interministériels¹⁹ relatifs à la flotte automobile de l'Etat, qui est la première flotte professionnelle nationale, prescrivaient une réduction globale de 15 %. Une concertation avec les composantes et les services a permis d'ajuster les besoins à la baisse de 16 % de la flotte automobile avec 75 véhicules en 2023 contre 86 en 2019.



Le travail d'analyse réalisé à l'uFC a intégré l'évolution des normes environnementales selon la nouvelle doctrine de l'Etat²⁰ qui préconise pour les acquisitions un seuil minimum de 50 %²¹ de véhicules à faible émission²² dans le cadre d'un catalogue restreint et de la vente de véhicules avant 120 000 kilomètres. Le renouvellement prévu des véhicules a été retardé par la pandémie de 2020 et les difficultés économiques consécutives qui ont eu des répercussions sur les prestations proposées dans le catalogue de l'UGAP et sur les délais de livraisons.

Les 25 véhicules électriques commandés en 2024 représentent 59,52 % du total des commandes. L'acquisition des véhicules thermiques a été justifiée soit par des considérations techniques (laboratoire, utilitaire pour des services techniques...) ou par des trajets entre des sites distants pour lesquels l'autonomie des véhicules électriques n'était pas suffisante.

Les véhicules cédés sont prioritairement ceux les plus utilisés, ce qui va induire un rajeunissement de la flotte automobile qui avait un kilométrage moyen de 85 884 kilomètres en 2023 contre 70 541 kilomètres en 2019.

A terme, une gestion pluriannuelle des véhicules, dans le cadre d'un plan de mobilité, est prévue avec un inventaire annuel de la flotte automobile et une programmation de sa réduction

¹⁹ Circulaire du 1^{er} ministre du 16 février 2015 relative à la mutualisation et à l'optimisation de la flotte automobile de l'Etat et des opérateurs remplacée par la circulaire du 1^{er} ministre du 20 avril 2017 relative à la gestion du parc automobile de l'Etat, des établissements publics de l'Etat et autres organismes

²⁰ Circulaire du 1^{er} ministre du 13 novembre 2020 relative à la nouvelle gestion des mobilités pour l'Etat qui se substitue à celle du 20 avril 2017.

²¹ Seuil minimum d'acquisition de véhicule à faible émission de 70 % à partir du 1^{er} janvier 2027.

²² VFE : émission de CO₂ inférieure à un seuil réglementaire selon l'article D. 224-15-11 du code de l'environnement.

et de son renouvellement, notamment par type d'énergie. Un outil ministériel de gestion et de mutualisation de la flotte automobile doit aussi être déployé et accompagné par un règlement d'utilisation des véhicules régulièrement actualisé²³.

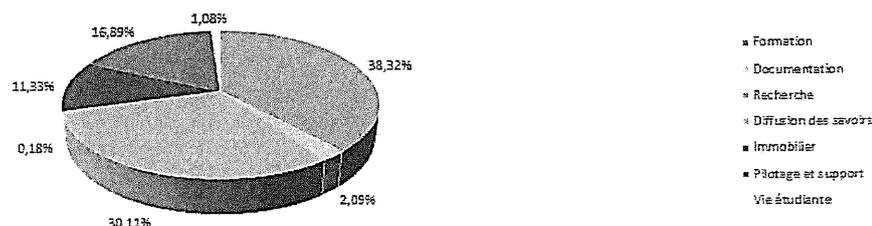
c) Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine
(tableau n°3, obligatoire, pour information)

La répartition des dépenses par destination permet d'identifier les missions de l'établissement et le poids relatif des différentes activités : formation, recherche, documentation, diffusion des savoirs, immobilier, pilotage, vie étudiante.

• **Dépenses par destination**

Analyse : les crédits de paiement de l'exercice 2025 sont présentés par destinations budgétaires. Les deux plus importantes concernent la formation et la recherche puis les missions support avec la partie pilotage, le domaine numérique et immobilier. Les dépenses sont aussi identifiées pour la documentation, la vie étudiante et la diffusion des savoirs.

Budget initial 2025 - Dépenses par destination : crédits de paiement en %
(tableau 3)



Evolution : les dépenses pour la formation et la recherche représentent 68,42 % des dépenses totales. Les autres dépenses (pilotage et support, documentation, diffusion des savoirs et vie étudiante) se situent à 20,24 %. La part des dépenses liées à l'immobilier sont estimées à 11,33 % avec l'inscription de nouveaux projets et la poursuite des chantiers immobiliers inscrits dans le plan pluriannuel d'investissement.

L'évolution en comparaison avec l'exercice 2024 montre que la répartition reste stable.

• **Recettes par origine**

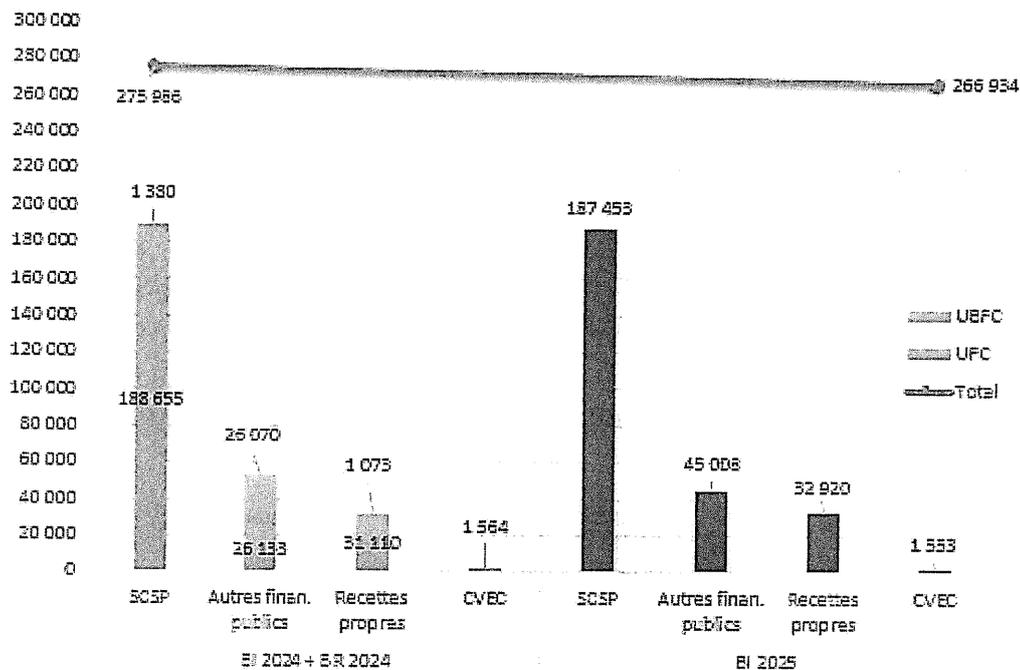
Les recettes par origine sont réparties, dans le tableau 3, entre les recettes globalisées et les recettes fléchées.

La subvention pour charge de service public (SCSP) et autres financements publics représentent 87,09 % des recettes de l'établissement. Les 12,91 % restants correspondent à des recettes propres et à la contribution pour la vie étudiante et de campus.

²³ Note du 9 juin 2023 du directeur général des services de l'université de Franche-Comté 2023 relative aux modalités de gestion de la flotte des véhicules de service

Les financements de l'Etat (192 380 631 €) représentent 72,07 % des encaissements prévus en 2025. Les autres financements publics représentent 15,02 % tandis que les ressources propres sont à hauteur de 12,33 % des encaissements. D'autres part, la CVEC est une recette globalisée, elle représente 0,58 % des encaissements.

Evolution des recettes par origine en k€ (tableau 3)



Perspectives : Le financement de l'Etat sera réévalué avec les notifications des moyens 2025 de la subvention pour charges de service public (SCSP) lors du prochain budget rectificatif au cours de l'exercice 2025.

2) Equilibre financier

L'équilibre financier s'analyse en fonction de plusieurs paramètres : le solde du tableau des autorisations budgétaires, les différentes opérations de trésorerie et les variations qu'elles induisent.

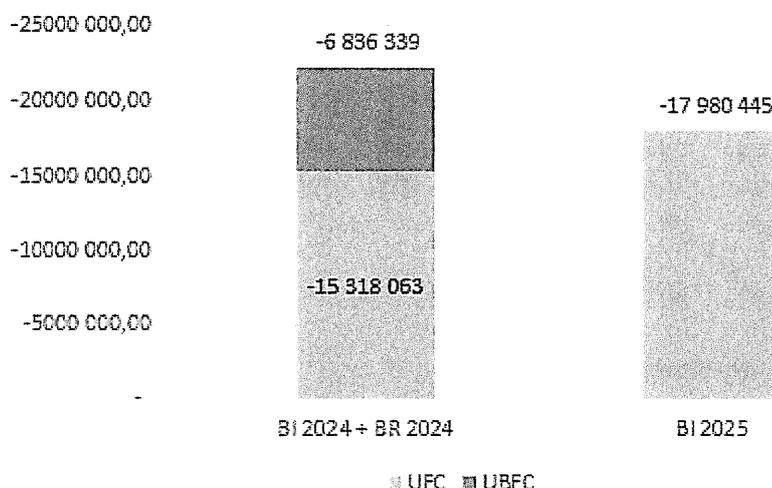
a) Tableau d'équilibre financier (tableau n°4, obligatoire, pour vote)

Le tableau 4 présente la structure des besoins et celle des financements de l'exercice. Il reprend d'une part les opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie dont les opérations pour le compte de tiers (détaillées dans le tableau 5), les emprunts (principalement les prêts gérés par l'action sociale en faveur des personnels), les autres décaissements non budgétaires (excédents de versement à rembourser dont les droits d'inscription) ainsi que le solde budgétaire et d'autre part les financements de ces mêmes opérations. Une partie de la trésorerie est fléchée pour des opérations avec un financement spécifique (contrats de recherche, plan pluriannuel d'investissement).

Analyse : Le solde budgétaire prévisionnel déficitaire de 17 980 445 € du budget initial 2025 correspond en majorité au prélèvement de la trésorerie pour les opérations pluriannuelles.

Evolution : l'appréciation du solde budgétaire reflète un décalage entre certaines opérations d'encaissements et de décaissements, ce qui nécessite un recours à la trésorerie, notamment pour exécuter en pluriannualité les opérations de travaux immobilier et les contrats de recherche et d'enseignement.

Solde budgétaire en € (tableau 4)



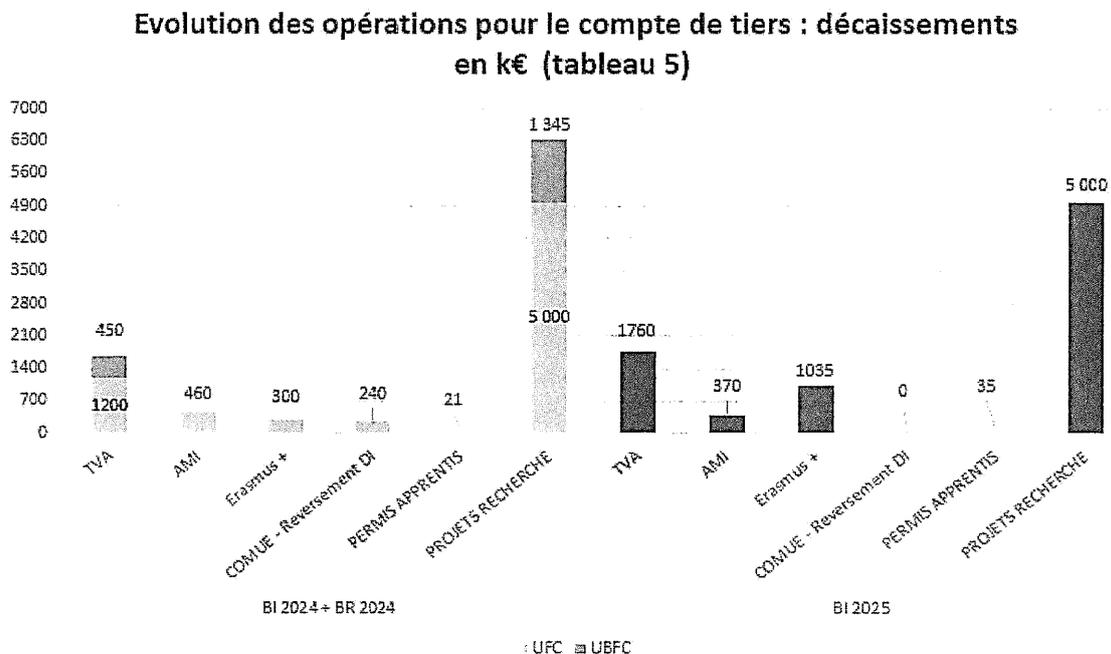
Perspectives : Le solde budgétaire et le niveau de la trésorerie évoluent notamment avec l'activité des contrats de recherche, d'enseignement et du plan pluriannuel d'investissement.

b) Tableau des opérations pour compte de tiers (tableau n°5, obligatoire, pour information)

Ce tableau informe des opérations réalisées pour le compte d'un tiers avec un impact sur la trésorerie et qui ne sont donc pas en lien direct avec la politique budgétaire de l'établissement. L'absence de marge de manœuvre de l'établissement sur ce type d'opérations explique qu'elles ne figurent pas dans le tableau des autorisations budgétaires.

Analyse : l'établissement assure des versements liés à l'aide à la mobilité internationale (AMI) pour un montant de 370 000 € ainsi que Erasmus+ (mobilités) pour 1 035 000 €. Des prévisions d'encaissements et de décaissements à hauteur de 5 000 000 € sont inscrites au budget 2025. Ils concernent des versements liés à la coordination pour des contrats de recherche et d'enseignement ANR et Europe principalement. L'aide pour le permis de conduire de 500 € par apprenti permet de financer le permis de conduire pour un montant total prévisionnel de 35 000 €.

Evolution : Ces opérations font apparaître un déséquilibre entre les encaissements et les décaissements. Le différentiel de la TVA collectée et déduite dans le cadre des activités du SAIC est prévue à hauteur de 400 000 €.



Perspectives : La prévision d'encaissement de l'aide à la mobilité internationale (425 600 €) est évaluée avec la notification 2024. Elle sera révisée avec la décision attributive 2025.

— 3) Analyse de la soutenabilité

La description de la programmation budgétaire qui sous-tend le budget doit contribuer à établir sa soutenabilité à court, moyen et long terme.

a) Tableau de situation patrimoniale (tableau n°6, obligatoire, pour vote)

Ce tableau synthétise les éléments du compte de résultat prévisionnel, de la capacité d'autofinancement (CAF) ou l'insuffisance d'autofinancement (IAF), de l'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés ainsi que la variation du fonds de roulement.

Budget agrégé (Etablissement et SAIC)

CHARGES	BI 2024 - uBFC BR1-2024 - uFC	BI 2025	Ecart	PRODUITS	BI 2024 - UBFC BR1-2024 - UFC	BI 2025	Ecart
MASSE SALARIALE	212 838 031	207 326 037	-5 511 994	Produits encaissables	269 148 240	254 685 311	-14 462 929
FONCTIONNEMENT	54 428 509	48 231 688	-6 196 822				
AMORTISSEM	13 200 000	12 400 000	-800 000	QUOTE PART & prov	10 300 000	9 850 000	-450 000
CHARGES	280 466 541	267 957 725	-12 508 816	PRODUITS	279 448 240	264 535 311	-14 912 929
ACQUISITIONS IMMO	30 371 845	29 356 436	-1 015 409	RESSOURCES INV	17 097 894	15 960 103	-1 137 791
EXCEDENT/PERTE	-1 018 300	-3 422 414	2 404 113				
CAF/IAF	1 881 700	-872 414	-2 754 113				
Variation du FdR	-11 392 251	-14 268 746	2 876 496				

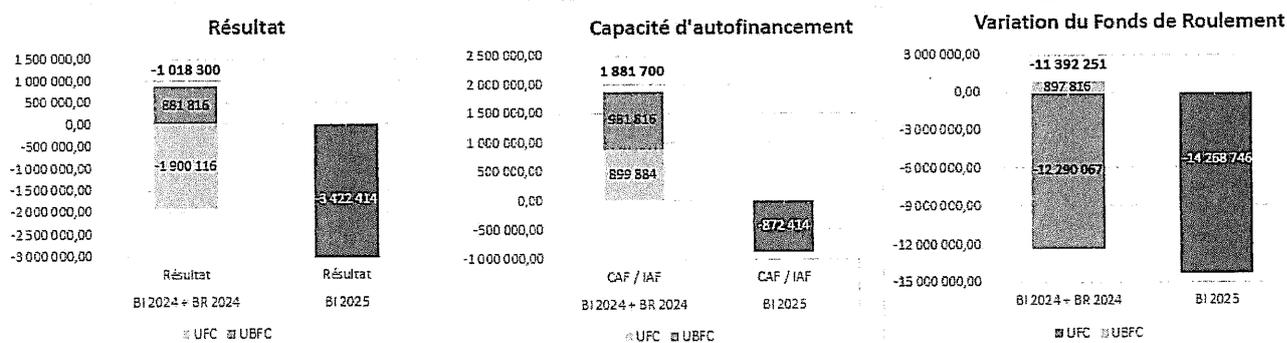
Indicateurs

Indicateurs financiers	BI 2024 - uBFC	BR1-2024 - uFC	2024 - AGREGE	BI 2025 - uMLP
Fonds de Roulement (FdR)	5 328 416	39 615 075	44 943 491	30 674 745
Variation du FdR	897 816	-12 290 067	-11 392 251	-14 268 746
Capacité d'Autofinancement (CAF) Insuffisance d'autofinancement (IAF)	981 816	899 884	1 881 700	-872 414
Trésorerie	5 654 617	35 091 931	40 746 548	22 636 703
Résultat patrimonial	881 816	-1 900 116	-1 018 300	-3 422 414

Analyse : le résultat prévisionnel du budget initial est déficitaire de -3 422 414 € dont un excédent de 192 495 € au niveau du budget annexe (SAIC) et une perte de - 3 614 909 € pour le budget général.

Evolution : l'établissement prévoit un résultat négatif notamment pour répondre à l'augmentation du Compte d'Affectation Spéciale (CAS) pensions prévu dans le projet de loi de finances 2025. Il est actuellement de 74 % et augmente de 4 points à compter du 1^{er} janvier 2025 pour atteindre 78 %. Cette dépense supplémentaire de masse salariale estimée à 2 874 181 € est inscrite dès le budget initial. Cette charge ne sera pas compensée par une augmentation de la subvention pour charge de service public (SCSP). Elle reste à la charge de l'établissement. Par ailleurs, une demande de prélèvement du fonds de roulement a été réalisée pour opérer les dépenses liées à la location des locaux tampons dans le cadre des

travaux en cours du bâtiment Arsenal pour un montant de 500 000 € et pour le déménagement du département carrières et sociales suite à la réhabilitation du bloc B du bâtiment F du projet Eco-Campus pour un montant de 75 000 €. Le montant du prélèvement sur le fonds de roulement est de 3 449 181 €. Cette autorisation de prélèvement est accordée automatiquement pour le CAS Pensions et une demande a été réalisée pour les dépenses de location auprès du Rectorat en application de l'article R.719-61 du code de l'éducation et a été accordée le 21 novembre 2024.



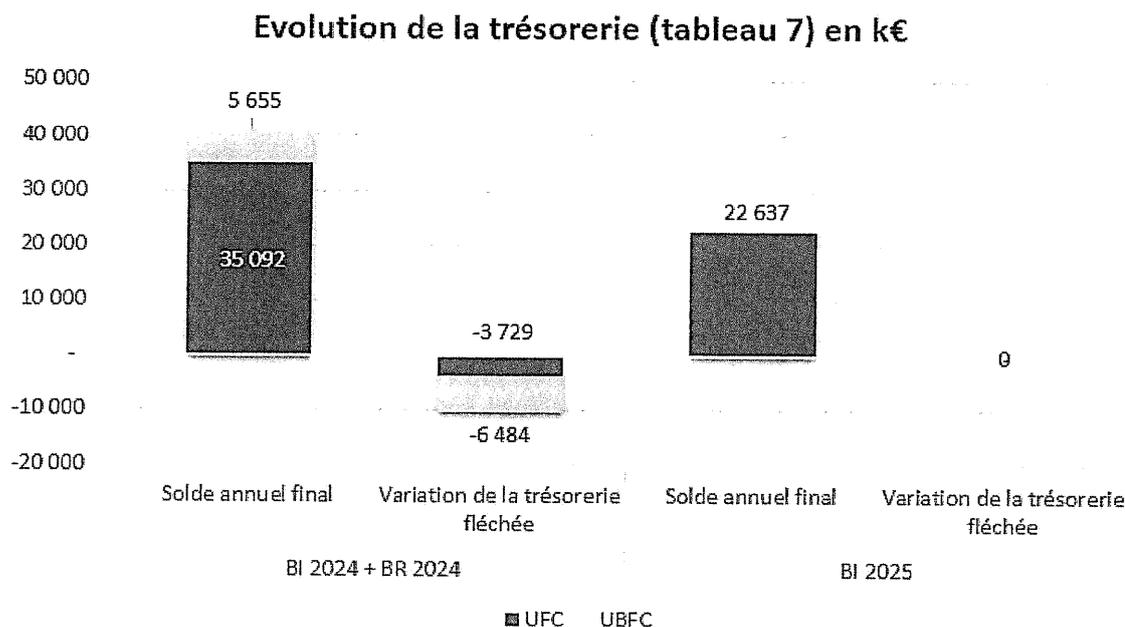
Perspectives : Pour le budget initial 2025, le principal critère de soutenabilité budgétaire reste le résultat comptable. A la publication du nouveau décret financier, prévu en 2025, la soutenabilité budgétaire sera remplacée par trois indicateurs. D'une part, le niveau final de trésorerie qui doit être supérieur à 30 jours de fonctionnement en crédits de paiement hors investissement. D'autre part, le niveau final de fonds de roulement qui doit être supérieur à 15 jours de crédits de paiement hors investissement. Enfin, les charges de personnel qui doivent être inférieures à 83 % des produits encaissables (ratio «Dizambourg») à l'échelle du budget de l'établissement et non plus séparément au niveau du budget général et du budget annexe.

Pour l'université Marie et Louis Pasteur (UM&LP), un prévisionnel est constaté avec un **niveau final de trésorerie de 31,89 jours**, un **niveau final de fonds de roulement de 43,21 jours** et un **taux de charges de personnel de 81,4 %** des produits encaissables.

b) Plan de trésorerie (tableau n°7, obligatoire, pour information)

Le plan de trésorerie détaille les encaissements et décaissements réalisés pour les recettes globalisées, les recettes fléchées et les opérations non budgétaires.

Analyse : le tableau permet d'évaluer le montant mensuel des encaissements et des décaissements ainsi que le solde de trésorerie en fin de mois. Dans le cadre de la mise en place de l'établissement public expérimental, il n'y a pas de distinction des recettes fléchées et des dépenses fléchées dans le budget initial 2025.



Evolution : Le montant de la trésorerie évolue principalement au moment des encaissements de la subvention pour charges de service public (SCSP) et des décaissements, notamment de la paye. Le niveau prévisionnel de la trésorerie se situe à 22 636 703,56 € au 31 décembre 2025.

Perspectives : l'établissement se doit de conserver un niveau de trésorerie suffisant afin de garantir une gestion efficiente de ses dépenses, en particulier pour assumer les différentes phases immobilières, les flux liés aux contrats de recherche et la gestion de la masse salariale. Les recettes fléchées et des dépenses fléchées seront inscrites lors du prochain budget rectificatif au cours de l'exercice 2025.

c) Tableau des opérations liées aux recettes fléchées (tableau n°8, obligatoire)

Il existe deux catégories de recettes dans le budget de l'établissement : par principe les recettes globalisées et par exceptions les recettes fléchées. Ces dernières sont liées à une utilisation prédéterminée par le financeur, destinées à des dépenses explicitement identifiées et avec potentiellement une réalisation sur un exercice différent de celui de l'encaissement. Elles concernent principalement les contrats de recherche et le plan pluriannuel d'investissement.

Le tableau des opérations liées aux recettes fléchées permet d'analyser et d'expliquer un éventuel déséquilibre budgétaire au titre d'un ou de plusieurs exercices, lié à un décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant.

➤ **Analyse** : Par un courrier en date du 21 novembre 2024, la rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté a confirmé que cette notion reste inchangée. Il s'agit de toute recette suivie en opération pluriannuelle ayant une utilisation prédéterminée par le financeur, destinée à des dépenses explicitement identifiées potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement et dont la justification financière est demandée²⁴. Le conseil d'administration de l'établissement public expérimental du 17 décembre 2024 doit valider cette définition des recettes fléchées pour ce nouvel établissement exclusivement.

Evolution : le tableau des recettes fléchées permet de retracer plusieurs éléments :

- L'exécution passée des opérations sur recettes fléchées ;
- L'exécution à prévoir des opérations sur recettes fléchées ;
- La comparaison des dépenses et des recettes liées aux opérations sur recettes fléchées ;
- Les éventuels décalages temporels entre encaissement des recettes et paiement des dépenses liées aux opérations sur recettes fléchées ;
- Le solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations sur recettes fléchées, reporté dans le tableau d'équilibre financier.

L'absence de numéro SIREN et SIRET rattaché aux structures de l'EPE (UM&LP), composantes et services communs lors de la préparation du budget ne permet pas la saisie d'opérations pluriannuelles dans le logiciel financier. Dès lors, le tableau budgétaire 8 concernant les opérations liées aux recettes fléchées ne pourront pas être renseignés provisoirement.

Perspectives : Depuis les dernières mises à jour liées à la réglementation d'INFINOE, la saisie d'une ligne budgétaire en nature fléchée, en hors opération, n'est plus possible dans le

²⁴ La DGFIP a précisé que dans le tableau 8 ne remontent que les dépenses et recettes des opérations pluriannuelles ayant une utilisation prédéterminée par le financeur. Toutes les autres recettes perçues pour une utilisation prédéterminée sur une action ponctuelle ou un projet de plusieurs mois sur le même exercice ne doivent pas figurer dans le tableau 8. Aussi pour 2024, il est retiré la catégorie « dons et legs » des recettes fléchées. Pour les subventions d'investissements, il faut qu'elles concernent un projet particulier durant au moins deux exercices, et non un achat ponctuel. En comparaison avec les années antérieures, la liste des recettes fléchées a été réduite en application du recueil des règles budgétaires des organismes (RRBO) suite à la mise en place du nouvel infocentre INFINOE par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

système d'information Financier. Les opérations liées aux recettes fléchées seront réévaluées lors du prochain budget rectificatif au cours de l'exercice 2025.

d) Tableaux des opérations pluriannuelles (tableau n°9, obligatoire pour vote et tableau n°10, obligatoire, pour information)

Ces tableaux concernent les dépenses budgétaires ayant vocation à être exécutées sur plusieurs exercices. Ils recensent d'une part les montants de dépenses prévus au budget de l'année et d'autre part les montants à prévoir au budget de chacune des années suivantes, en respectant la logique des autorisations d'engagements et des crédits de paiement. Ces opérations pluriannuelles sont principalement des travaux immobiliers et des contrats de recherche. Le tableau 10 détaille la pluri-annualité des opérations en AE, CP et encaissements sur les années futures. Il retrace également l'antériorité des contrats de recherche et des opérations pluriannuelles d'investissement.

Analyse : L'absence du numéro SIREN et SIRET rattaché aux structures de l'EPE (UM&LP), composantes et services communs lors de la préparation du budget initial 2025 ne permet pas la saisie d'opérations pluriannuelles dans le nouveau système d'information GFC. En raison de cette impossibilité technique les tableaux 9 et 10 sont présentées sans données financières dans le budget initial 2025 présenté au vote du conseil d'administration de l'EPE du 17 décembre 2024.

Evolution : Les opérations pluriannuelles de l'université Marie et Louis Pasteur (UM&LP) (contrats de recherche, d'enseignement) gérées en opérations représentent 36 374 454 € en AE et 37 171 207 € en CP.

La part des opérations pluriannuelles de l'uBFC est estimée à hauteur de 18 548 832 € en AE dont 9 602 813 € en gestion au SAIC et 18 833 802 € en CP dont 9 824 340 € en gestion au SAIC. Ces crédits sont répartis pour 41 % en fonctionnement, 44 % en personnel et 15 % en investissement.

La part des opérations pluriannuelles de l'uFC est estimée à hauteur de 17 825 622 € en AE dont 12 894 762 € en gestion au SAIC et 18 337 405 € en CP dont 13 407 005 € en gestion au SAIC. Ces crédits sont répartis pour 33 % en fonctionnement, 40 % en personnel et 27 % en investissement.

Les opérations liées au plan pluriannuel d'investissement sont évaluées à hauteur de 20 400 751 € en AE et 18 487 936 € en CP.

Perspectives : Les opérations pluriannuelles détaillées seront inscrites dans les tableaux 9 et 10 lors du prochain budget rectificatif au cours de l'exercice 2025.

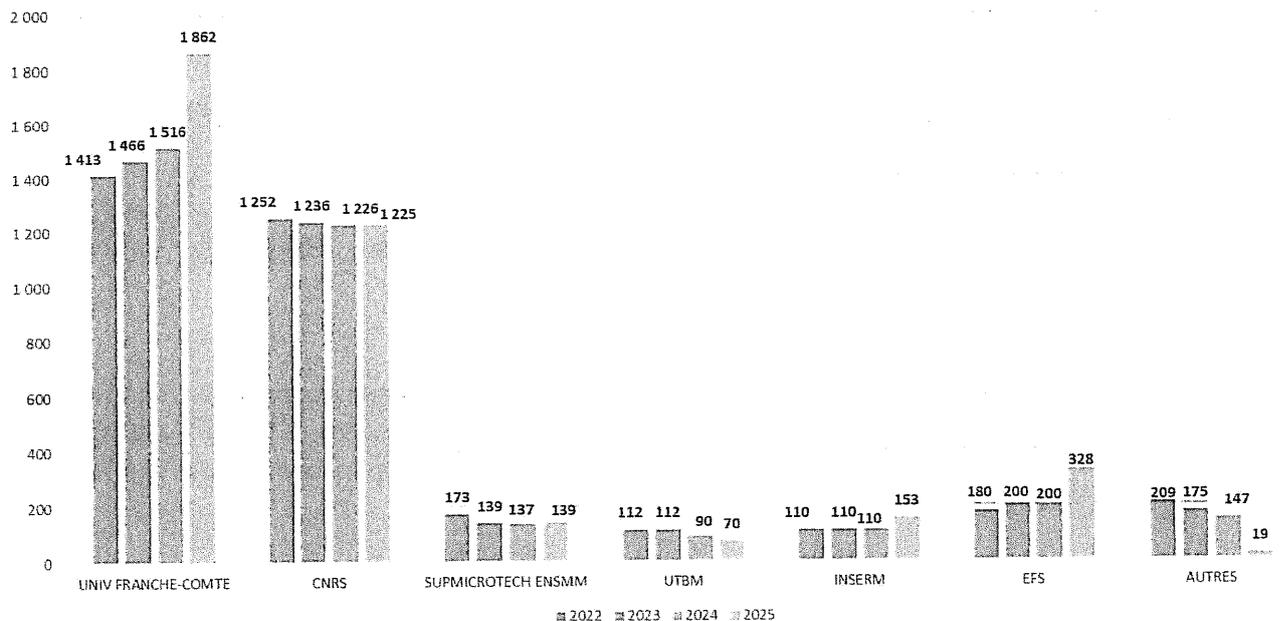
e) Tableau des moyens des unités mixtes de recherche (tableau n°11, facultatif, pour information)

Ce tableau recense à l'automne 2024 les moyens humains et financiers apportés par chaque tutelle dans les unités mixtes de recherche ou de service en plus de leurs ressources propres.

Analyse : Ce tableau ne prend pas encore en compte la création d'une nouvelle unité mixte de recherche, l'UMR 1322 LINC (uFC/INSERM) créée le 1^{er} janvier 2024. La fin programmée de la COMUE UBFC a aussi un impact sur les financements recensés dans la catégorie « autres ».

Evolution : L'augmentation significative des montants en provenance de l'université de Franche-Comté de 1 516 163 € à 1 861 533 € résulte notamment du nouveau système de dotation des laboratoires calculé selon un barème forfaitaire par enseignant-chercheur, chercheur et ingénieur de recherche. Le financement de SUPMICROTECH ENSMM concerne l'institut FEMTO-ST pour 130 000 € et l'OSU THETA pour 9 000 €. La contribution de 70 000 € de l'UTBM est exclusivement attribuée l'institut FEMTO-ST.

Evolution des moyens des UMR par financeur en k€ (tableau 11)



Perspectives : Suite à l'intégration au 1^{er} janvier 2024 de l'équipe de recherche EA 4266 Épigénétique des infections virales et des maladies inflammatoires (EPILAB) et EA 4267 "Pathologies et épithéliums : prévention, innovation, traitements, évaluations (PEPITE)" à l'UMR 1098 RIGHT, on constate une hausse des financements en provenance de l'INSERM de 110 000 € à 153 000 € et de l'EFS 200 000 € à 327 815 €.

f) Tableau de synthèse budgétaire et comptable

Le tableau de synthèse retrace les flux budgétaires et comptables depuis les niveaux initiaux aux niveaux finaux en passant par les résultats patrimoniaux de l'année, les opérations budgétaires ou non budgétaires, ou les décalages entre la comptabilité budgétaire et la comptabilité patrimoniale.

Les restes à payer représentent les engagements contractés et ayant consommés des autorisations d'engagement sans avoir donné lieu à consommation de crédits de paiement. Ils devront donc être couverts par des crédits de paiement à ouvrir sur les futurs budgets.

Flux 2025	Niveau initial	Flux 2025	Niveau final BI 2025	% des RAP
AE		285 098 092		
CP		284 914 160		
Restes à payer 2024	20 599 939			
Restes à payer (AE-CP)	20 599 939	183 932	20 783 871	
Trésorerie	40 746 548	-18 109 845	22 636 703	91,81%
Fonds de roulement	44 943 491	-14 268 746	30 674 745	67,76%

Le budget initial 2025 prévoit des crédits de paiement (CP) inférieurs aux autorisations d'engagement (AE). Le niveau des restes à payer serait ainsi augmenté de 183 932 € pour arriver à un niveau final prévisionnel de 20 783 871 € ce qui représente 91,81 % de la trésorerie et 67,76 % du fonds de roulement. L'échancier des crédits est en grande partie lié aux opérations pluriannuelles du plan d'investissement et des contrats de recherche et d'enseignement.

Perspectives : Le contrôle de gestion mené auprès des gestionnaires financiers sur les restes à payer permettra d'améliorer ces niveaux. Le niveau des restes à payer sera réévalué notamment après l'élaboration du compte financier 2024 et du prochain budget rectificatif au cours de l'exercice 2025.

4) Conclusion

Le budget prévisionnel 2025 s'inscrit dans une trajectoire financière contrainte en utilisant l'ensemble des marges de manœuvre financières existantes.

L'année 2025 est marquée par la mise en œuvre effective de l'établissement public expérimental université Marie & Louis Pasteur (UM&LP).

L'UM&LP se donne pour mission de promouvoir l'excellence académique et scientifique, d'améliorer la lisibilité et l'attractivité de ses formations et de ses projets de recherche et de renforcer son ancrage territorial et international. Les objectifs stratégiques de l'UM&LP s'articulent autour de plusieurs axes prioritaires :

- Excellence académique et scientifique : Développer des programmes de formation et des projets de recherche de haut niveau. Favoriser l'innovation pédagogique et la recherche interdisciplinaire pour répondre aux enjeux sociétaux actuels et futurs ;
- Lisibilité et attractivité : Renforcer la visibilité de l'UM&LP sur la scène nationale et internationale, en valorisant ses atouts et ses spécificités. Attirer des étudiants, des chercheurs et des partenaires de qualité grâce à une offre de formation et de recherche attractive et compétitive ;
- Ancrage territorial et partenariats : Contribuer au développement économique, social et culturel de la région Bourgogne-Franche-Comté, en nouant des partenariats stratégiques avec les acteurs locaux, nationaux et internationaux. Participer activement à la vie du territoire en s'engageant dans des projets de valorisation de la recherche et de transfert de technologie ;
- Innovation et transfert de technologie : Promouvoir l'innovation et le transfert de technologie en renforçant les liens avec les entreprises et les industries locales et internationales. Soutenir les initiatives entrepreneuriales et les projets de valorisation des résultats de la recherche ;
- Responsabilité sociale et environnementale : Intégrer les principes de développement durable et de responsabilité sociale dans l'ensemble de ses activités. Sensibiliser et former les étudiants et les personnels aux enjeux environnementaux et sociétaux et mettre en place des actions concrètes pour réduire l'empreinte écologique de l'établissement.

L'Université Marie et Louis Pasteur (UM&LP) se positionne comme un acteur majeur de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, avec une ambition d'excellence, de rayonnement international.

Annexe PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement)

Plan Pluriannuel d'Investissement Prévisionnel - Budget Initial 2025

Opération	Maîtrise d'ouvrage	Date de début de l'opération	Date de fin de l'opération	Financement (Origine)	Financement (Montant)	Coût total de l'opération	AE 2025 Ouvert	CP 2025 Ouvert
Opérations récurrentes					30 658 545,99	30 658 545,99	14 820 218,15	12 771 629,44
Op. 3 Locaux provisoires site Canot (ex Arsenal désamiantage)	UFC	2017	2025	PFDR sur SCSP	1 410 486,00	5 462 013,83	11 866,33	500 000,00
		2017	2025	PFDR - FCT	3 856 350,83			
		2023	2025	PFDR - FCT	195 177,00			
Op.12 Mise aux normes propédeutique (coupe feu) Aile K (pour 2019: 50 000 l en sécurité et 140 000 l en accessibilité ADAP)	UFC	2019	2025	PFDR sur SCSP 2019	190 000,00	380 000,00	190 000,00	190 000,00
		2019	2025	PFDR	190 000,00		190 000,00	190 000,00
Op. 33 bis UFR STAPS - Mise en sécurité et rénovation du Bâtiment 4	UFC	2024	2028	PFDR	3 000 000,00	3 000 000,00	-	-
Op. 39 Mise en accessibilité des espaces extérieurs du campus de la Bouloie	UFC	2021	2025	PFDR sur SCSP 2021	150 000,00	300 000,00	5 940,00	10 857,60
	UFC	2021	2025	PFDR	150 000,00			
Op. 40 UFR SJEPEG - Mise aux normes d'accessibilité du bâtiment Fourier	UFC	2021	2025	PFDR sur SCSP 2021	75 000,00	175 000,00		52 728,00
	UFC	2021	2025	PFDR	100 000,00			100 000,00
Op.43 Sécurité Sécurité des Campus	UFC	2022	2025	PFDR	400 000,00	500 000,00	175 000,00	175 000,00
	UFC	2023	2025	PFDR sur SCSP 2023	100 000,00			
Op. 45 Numéricum Santé	UFC	2023	2026	CPER ETAT	2 000 000,00	7 000 000,00	1 241 788,00	641 788,00
	UFC	2023	2026	CPER REGION	2 000 000,00		2 000 000,00	400 000,00
	UFC	2023	2026	GBM	2 000 000,00		2 000 000,00	400 000,00
	UFC	2025	2027	PFDR	1 000 000,00		1 000 000,00	500 000,00
Op. 52 Toiture SCD Belfort	UFC	2023	2025	PFDR	409 000,00	409 000,00		101 713,81
Op. 61 Rénovation énergétique - CLA	UFC	2023	2025	PFDR	430 000,00	430 000,00		230 000,00
Op. 65 Réhabilitation du bâtiment du SSE (ex SUMPPS)	UFC	2023	2025	PFDR	2 755 000,00	3 194 283,02	2 487 430,00	2 587 475,44
	UFC	2023	2025	PFDR sur CYEC 2022 et 2023	194 283,02		194 283,02	194 283,02
	UFC	2023	2025	ETAT - CETEHOR	245 000,00		245 000,00	245 000,00
Op. 68 Parc automobiles	UFC	2023	2026	PFDR	1 275 000,00	1 275 000,00		968 023,33
Op. 32 SUP-FC Extension des locaux	UFC	2021	2025	PFDR	240 000,00	240 000,00		81 506,40
Op.42 Gestion Technique Centralisée-GTC-Compteurs communicants	UFC	2022	2025	PFDR	200 000,00	300 000,00	134 310,20	134 310,20
		2023	2025	COMP2023	100 000,00		100 000,00	100 000,00
Op. 63 Rénovation Energétique	UFC	2023	2025	PFDR	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00

Opération	Maîtrise d'ouvrage	Date de début de l'opération	Date de fin de l'opération	Financement (Origine)	Financement (Montant)	Coût total de l'opération	AE 2025 Ouvert	CP 2025 Ouvert	
● Opérations récurrentes						30 658 545,99	30 658 545,99	14 820 218,15	12 771 628,44
Op. 73 Remplacement centrale SSI - Mégevand	UFC	2023	2025	PFDR sur SCSP 2023 - Opé immobilière	25 000,00	50 000,00	25 000,00	25 000,00	
	PFDR	2022	2025	PFDR	25 000,00		25 000,00	25 000,00	
Op. 78 DSIN - Infrastructure Téléphonie	UFC	2024	2027	PFDR	100 000,00	578 243,00	100 000,00	100 000,00	
		2024	2027	PFDR	478 243,00		350 000,00	350 000,00	
Op. 80 Remplacement des ascenseurs	UFC	2024	2027	PFDR	360 000,00	360 000,00	150 000,00	125 000,00	
Op. 86 Toiture Marc Bloch - IUT NFC	UFC	2024	2026	PFDR	480 000,00	480 000,00		150 000,00	
Op. 87 Remplacement poste à HT/BT Pyrallène-UFR SLHS	UFC	2024	2025	PFDR	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	
Op. 88 Réhabilitation énergétique du hall central - IUT BY	UFC	2024	2027	PFDR	900 000,00	900 000,00			
Op. 89 DSIN - Infrastructures (Wifi - Axe 3 du SDN)	UFC	2024	2026	PFDR	500 000,00	1 200 000,00	100 000,00	100 000,00	
Op. 90 Logiciel de gestion du Patrimoine	UFC	2024	2025	PFDR	300 000,00	300 000,00		50 000,00	
Op. 104 DSIN - Mise en service CHESINUM - Axe 6 du SDN	UFC	2024	2025	PFDR	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	
Op. 99 DSIN - Infrastructure commutation d'extrémité - Axe 6 du SDN	UFC	2024	2027	PFDR	1 200 000,00	1 200 000,00	600 000,00	600 000,00	
Op. 100 DSIN - Infrastructure collective - Axe 4 du SDN	UFC	2024	2026	PFDR	1 300 000,00	600 000,00	300 000,00	300 000,00	
Op. 101 DSIN - Evolution de l'espace de stockage - Axe 2 du SDN	UFC	2024	2027	PFDR	700 000,00	700 000,00	315 000,00	315 000,00	
Op. 102 DSIN - Sécurité des systèmes d'information - Axe 1 du SDN	UFC	2024	2025	PFDR	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	
Op. 103 Mise en accessibilité du SSE	UFC	2024	2025	SCSP 2024	30 000,00	60 000,00		30 000,00	
		2024	2025	PFDR	30 000,00			30 000,00	
Op. 105 IUT NFC - Locaux provisoires Carrières Sociales	UFC	2024	2027	PFDR - FCT	331 027,32	331 027,32		74 342,64	
Op. 106 BU SANTE - Extension	UFC	2026	2027	PFDR	500 000,00	500 000,00			
Op. 107 Mise aux normes du Laboratoire d'Anatomie (don du corps) - UFR Santé	UFC	2024	2025	PFDR	78 378,22	113 978,22			
		2024	2025	SCSP 2024	35 000,00				
Op. 109 CLA_Infrastructure Réseaux	UFC	2024	2025	PFDR	100 000,00	100 000,00	-	75 000,00	
Op. 110 COMP_24_Eq.plateforme_Recherche	UFC	2025	2026	PFDR sur COMP 2024	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	800 000,00	
Op. 111 SLHS_Réf.iso.facade	UFC	2025	2026	PFDR	550 000,00	550 000,00	80 000,00	80 000,00	
Op. 112 SCD-BLF_Variées-toiture	UFC	2025	2026	PFDR	220 000,00	220 000,00	220 000,00	150 000,00	
Op. 113 SJPEG-Toiture-Fourier	UFC	2025	2026	PFDR	200 000,00	200 000,00	200 000,00	150 000,00	

Opération	Maîtrise d'ouvrage	Date de début de l'opération	Date de fin de l'opération	Financement (Origine)	Financement (Montant)	Coût total de l'opération	AE 2025 Ouvert	CP 2025 Ouvert
Opérations récurrentes					30 658 545,99	30 658 545,99	14 820 218,15	12 771 628,44
Op.14 Travaux multistars 2025	UFC	2025	2025	SCSP 2025	290 000,00	469 000,00	290 000,00	290 000,00
		2024	2025	PFDR	179 000,00		179 000,00	179 000,00
Op. 114 Remplacement centrale incendie.25	UFC	2025	2025	SCSP 2025	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Op. 115 Actions ADAP_2025	UFC	2025	2025	SCSP 2025	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Op. 116 RSSI	UFC	2025	2026	PFDR	500 000,00	500 000,00	300 000,00	300 000,00
Opérations ponctuelles					19 138 432,89	19 138 432,89	6 049 532,83	6 454 379,83
Hors Grand Besançon Métropole					9 816 536,71	9 816 536,71	4 217 800,01	3 929 072,01
Op.16 ECO CAMPUS	UFC	2016	2025	RectoratEtat	717 319,50	2 716 536,71		
		2016	2025	PFDR	1 399 217,21			269 072,01
Op. 25 CM Nord Franche-Comté contrat métropolitain - Montbéliard	UFC	2020	2025	PFDR	300 000,00	300 000,00	100 000,00	100 000,00
Op.70 Eco-campus - Bâtiment A	UFC	2023	2026	CPER ETAT	940 000,00	3 100 000,00	300 970,00	630 000,00
		2023	2026	CPER REGION	1 560 000,00		1 560 000,00	1 050 000,00
		2023	2026	GRAND BELFORT	600 000,00		600 000,00	500 000,00
Op.71 Eco-campus - Bâtiment F - bloc B	UFC	2023	2025	CPER ETAT	800 000,00	1 700 000,00	125 860,01	500 000,00
		2023	2025	CPER REGION	900 000,00			450 000,00
Op.72 Eco-campus - Bâtiments B et D	UFC	2023	2026	CPER ETAT	630 000,00	2 000 000,00	160 970,00	430 000,00
		2023	2026	CPER REGION	900 000,00		300 000,00	
		2023	2026	GRAND BELFORT	470 000,00		470 000,00	
Grand Besançon Synergie Campus					9 321 896,18	9 321 896,18	1 831 732,82	2 525 307,82
Op. 21bis CM-ISIFC-Construction d'un nouveau bâtiment for équipement	UFC	2024	2025	PFDR	200 000,00	200 000,00		50 000,00
Op. 22 CM Grande Bibliothèque BU-BA (Fiche 1.5)	GBM	2023	2027	PFDR	5 516 000,00	5 516 000,00		1 103 200,00
Op. 36 Chezinium	UFC	2021	2025	CRBFC	275 000,00	1 805 836,18	31 732,82	85 736,82
		2021	2025	GBM	679 456,00			135 831,00
		2021	2025	PFDR	851 440,18			550 480,00
Op. 108 Arsenal_N-1er-équipement	UFC	2024	2025	CPER 2021-2027	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00	600 000,00
Totaux					49 796 978,88	49 796 978,88	20 869 750,98	19 226 008,27
							PFDR	12 717 592,45

Budget initial 2025

Tableaux GBCP*



Conseil d'administration du 17 décembre 2024

**Tableau 1 - Tableau des emplois présenté par l'établissement
Université Marie & Louis Pasteur**

BI 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat BI 2024 UBFC +BR1-2024 UFC	Emplois sous plafond Etat BI 2025	Ecart : BR-BI	Emplois financés hors SCSP BI 2024 UBFC +BR1-2024 UFC	Emplois financés hors SCSP BI 2025	Ecart : BR-BI	Global BI 2024 UBFC +BR1-2024 UFC	BI 2025	Ecart : BR-BI
	Permanents	Non permanents									
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Titulaires		1 037,00	1 037,00	-				1 037,00	1 037,00	-
	CDI		10,00	10,00	-	10,00	10,00	-	20,00	20,00	-
	CDD		316,00	293,00	23,00	336,00	255,70	80,30	652,00	548,70	103,30
S/total EC			1 363,00	1 340,00	23,00	346,00	265,70	80,30	1 709,00	1 605,70	103,30
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS											
IATSS	Titulaires		595,00	607,40	12,40				595,00	607,40	12,40
	CDI		111,00	111,00	-	54,00	52,80	1,20	165,00	163,80	1,20
	CDD		211,00	221,60	10,60	130,50	117,70	12,80	341,50	339,30	2,20
S/total Biatoss			917,00	940,00	23,00	184,50	170,50	14,00	1 101,50	1 110,50	9,00
Totaux			2 280,00	2 280,00	0,00	530,50	436,20	94,30	2 811,00	2 716,20	95,00
Plafond emplois fixé par l'Etat			2 325	2 325	-				Plafond global des emplois à voter par le CA	Plafond global des emplois à voter par le CA	Ecart

**Tableau 2 - Autorisations budgétaires
Université Marie & Louis Pasteur - Etablissement hors SAIC**

BI 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire *

Intitulé	Dépenses (€)			
	BI 2024 UBFC + BR1-2024 UFC		BI 2025	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	207 784 741,74	207 784 741,74	196 322 618,00	196 322 618,00
<i>dont contr. au CAS Pension</i>	60 028 000,00	60 028 000,00	63 443 229,00	63 443 229,00
Fonctionnement	49 549 374,60	48 311 030,66	37 200 700,00	38 492 016,64
Intervention (le cas échéant)				
Investissement	27 110 174,37	25 996 670,72	24 495 499,23	22 286 480,80
TOTAL DES DÉPENSES	284 444 287,71	282 092 443,12	258 018 817,23	257 101 115,44

Intitulé	Recettes (€)	
	BI 2024 UBFC + BR1-2024 UFC	BI 2025
	Recettes globalisées	241 790 054,00
Subvention pour charges service public	187 452 965,00	
Autres financements de l'Etat	4 834 509,00	
Fiscalité affectée	1 552 500,00	
Autres financements publics	20 787 197,00	
Recettes propres	27 162 883,00	
Recettes fléchées *	32 070 165,58	-
Subvention pour charges d'investissement fléchée		
Financements de l'Etat fléchés	1 789 000,00	
Autres financements publics fléchés	30 129 178,98	
Recettes propres fléchées	151 986,60	
TOTAL DES RECETTES	261 979 087,58	241 790 054,00

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 - C-B)				
-----------------------------------------------	--	--	--	--

	20 113 365,54	15 311 061,44	Solde budgétaire (déficit)
--	----------------------	----------------------	-----------------------------------

**Tableau 2 - Autorisations budgétaires
Université Marie & Louis Pasteur - SACD-SAIC**

BI 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire *

Intitulé	Dépenses (€)			
	BR1-2024 UFC		BI 2025	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	5 146 784,16	5 146 784,16	11 003 419,00	11 003 419,00
dont contributions employeur au CAS Pension				
Fonctionnement	5 907 434,68	6 049 677,99	9 633 406,00	9 739 671,00
Intervention (le cas échéant)				
Investissement	3 148 304,24	4 851 737,24	6 442 450,00	7 069 955,00
TOTAL DES DÉPENSES AE (A) CP (B)	14 202 523,08	16 048 199,29	27 079 275,00	27 813 045,00

Intitulé	Recettes (€)	
	BR1-2024 UFC	BI 2025
	Recettes globalisées	25 143 661,00
Subvention pour charges service public		
Autres financements de l'Etat	93 157,00	
Fiscalité affectée		
Autres financements publics	3 504 800,00	19 293 506,00
Recettes propres	3 866 800,00	5 756 998,00
Recettes fléchées *	6 635 552,67	
Subvention pour charges d'investissement fléchée		
Financements de l'Etat fléchés	30 000,00	
Autres financements publics fléchés	5 857 267,97	
Recettes propres fléchées	748 284,70	
TOTAL DES RECETTES	14 007 162,67	25 143 661,00

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 - C-B)		
-----------------------------------------------	--	--

Solde budgétaire (déficit)	2 669 384,00
-----------------------------------	---------------------

SURINFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Budget	Dépenses de Fonctionnement									
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total		CP	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Formation initiale et continue	86 887 868,00	11 748 800,00	1 402 723,00	1 898 823,00	109 100 886,00	109 173 029,00				
1101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	66 887 267,00	7 440 166,00	1 081 669,00	1 089 059,00	76 413 332,00	76 482 716,00				
1102 - Formation initiale et continue de niveau Master	20 787 264,00	4 308 739,00	310 824,00	310 824,00	33 386 827,00	33 386 827,00				
1103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	303 427,00	-	-	-	303 427,00	303 427,00				
1105 - Bibliothèques et documentation	4 670 533,00	1 276 175,00	10 000,00	10 000,00	5 886 708,00	5 886 708,00				
1106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, de la santé et de l'environnement	11 248 528,00	1 211 086,00	127 075,00	127 075,00	12 586 689,00	12 609 238,00				
1107 - Recherches universitaires en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, physique et astrophysiques	7 411 432,00	894 777,00	731 333,00	731 333,00	9 137 645,00	9 137 645,00				
1108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences de l'ingénieur	11 113 810,00	562 357,00	288 667,00	288 667,00	11 884 834,00	11 884 834,00				
1109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des autres énergies	77 452,00	-	-	-	77 452,00	77 452,00				
1110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	5 020 771,00	208 567,00	15 000,00	15 000,00	5 244 338,00	5 244 338,00				
1111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	17 638 158,00	639 410,00	34 817,00	34 817,00	18 612 386,00	18 612 386,00				
1112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transverse	10 200 363,00	9 950 927,00	10 065 192,00	7 537 850,00	27 897 140,00	28 230 010,00				
1113 - Diffusion des savoirs et musées	240 289,00	289 160,00	-	-	509 449,00	509 449,00				
1114 - Immobilier	6 780 073,00	7 202 555,00	18 758 714,23	15 732 532,47	34 749 402,23	32 287 646,11				
1115 - Phagocytose et support	33 117 062,00	11 225 071,00	11 886 129,00	2 004 800,00	48 446 935,00	48 128 074,33				
Budgétaires	1 638 688,00	1 417 116,00	1 417 116,00	28 910,00	3 086 624,00	3 086 624,00				
201 - Aides directes aux étudiants	340 400,00	685 205,00	885 205,00	21 220,00	1 246 925,00	1 246 925,00				
202 - Aides indirectes	340 596,00	340 000,00	340 000,00	-	684 886,00	684 886,00				
203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	568 612,00	187 811,00	187 811,00	7 690,00	1 164 213,00	1 164 213,00				
Total	207 228 097,00	48 934 106,00	48 281 887,64	30 897 846,23	285 088 932,21	284 914 160,44				

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)

Tableau 3 - Recettes par Origines Université Marie & Louis Pasteur - AGREGE

Budget	Recettes de l'organisme									
	Subvention pour charges de service public		Recettes fiscales		Recettes propres		Autres financements publics		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Subvention pour charges de service public	187 432 965,00	-	-	-	-	-	-	-	187 432 965,00	-
Revenus d'exploitation	-	-	3 972 065,00	-	3 972 065,00	-	-	-	3 972 065,00	-
Revenus d'exploitation	-	-	14 755 707,00	-	14 755 707,00	-	-	-	14 755 707,00	-
Revenus d'exploitation	-	-	256 100,00	-	256 100,00	-	-	-	256 100,00	-
Revenus d'exploitation	-	-	1 287 254,00	-	1 287 254,00	-	-	-	1 287 254,00	-
Revenus d'exploitation	-	-	146 000,00	-	146 000,00	-	-	-	146 000,00	-
Autres financements publics	-	-	6 279 862,00	-	6 279 862,00	-	-	-	6 279 862,00	-
Autres financements publics	-	-	2 889 884,00	-	2 889 884,00	-	-	-	2 889 884,00	-
Autres financements publics	-	-	12 305 680,00	-	12 305 680,00	-	-	-	12 305 680,00	-
Autres financements publics	-	-	8 380 177,00	-	8 380 177,00	-	-	-	8 380 177,00	-
Autres financements publics	-	-	10 242 360,00	-	10 242 360,00	-	-	-	10 242 360,00	-
Autres financements publics	-	-	1 552 500,00	-	1 552 500,00	-	-	-	1 552 500,00	-
Autres financements publics	-	-	1 662 600,00	-	1 662 600,00	-	-	-	1 662 600,00	-
Total	187 432 965,00	-	33 219 881,00	-	40 080 703,00	-	-	-	288 933 716,00	-

SOLDE BUDGETAIRE (déficit)

POUR INFORMATION DE L'ORGANISME DÉBILITANT

Budgets	Personnel				Fonctionnement et intervention				Dépenses de l'organisme				Total			
	AE = CP		CP		AE		CP		AE		CP		AE		CP	
Formation initiale et continue	86 897 868,00	86 897 868,00	11 748 805,00	11 815 148,00	1 402 723,00	1 399 823,00	109 109 888,00	109 173 039,00								
Y101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	66 897 267,00	66 897 267,00	7 440 166,00	7 506 409,00	1 091 899,00	1 089 099,00	76 419 325,00	76 482 776,00								
Y102 - Formation initiale et continue de niveau Master	20 767 264,00	20 767 264,00	4 308 739,00	4 309 739,00	310 824,00	310 824,00	33 398 927,00	33 398 927,00								
Y103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	303 427,00	303 427,00	-	-	-	-	303 427,00	303 427,00								
Y105 - Bibliothèques et documentation	4 670 533,00	4 670 533,00	1 272 675,00	1 272 675,00	10 000,00	10 000,00	6 953 208,00	6 953 208,00								
Y106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, technologie et santé	10 400 403,00	10 400 403,00	83 950,00	83 490,00	3 075,00	3 075,00	10 487 428,00	10 488 889,00								
Y107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	6 629 267,00	6 629 267,00	31 152,00	31 152,00	-	-	6 660 419,00	6 660 419,00								
Y108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences sur l'ingénieur	10 820 065,00	10 820 065,00	129 815,00	129 815,00	50 000,00	50 000,00	10 999 880,00	10 999 880,00								
Y109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des autres énergies	77 452,00	77 452,00	-	-	-	-	77 452,00	77 452,00								
Y110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de univers et de l'environnement	4 878 104,00	4 878 104,00	64 900,00	64 900,00	-	-	4 943 004,00	4 943 004,00								
Y111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la santé	17 677 171,00	17 677 171,00	437 856,00	437 856,00	3 217,00	3 217,00	18 118 244,00	18 118 244,00								
Y112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transverse	1 428 633,00	1 428 633,00	3 692 545,00	3 692 545,00	2 250 000,00	2 250 000,00	7 381 178,00	7 161 178,00								
Y113 - Diffusion des savoirs et musées	240 298,00	240 298,00	209 160,00	209 160,00	-	-	609 458,00	609 458,00								
Y114 - Immobilier	8 790 073,00	8 790 073,00	7 202 555,00	7 165 006,64	18 756 774,23	15 732 526,47	34 719 402,23	32 287 683,11								
Y115 - Pédagogie et support	33 113 052,00	33 113 052,00	10 660 071,00	11 523 120,00	1 990 800,00	3 008 873,33	46 963 833,00	47 648 014,33								
Étudiants	1 639 588,00	1 639 588,00	1 417 116,00	1 417 116,00	28 910,00	28 910,00	3 085 624,00	3 085 624,00								
Y201 - Aides directes aux étudiants	340 400,00	340 400,00	885 205,00	885 205,00	21 220,00	21 220,00	1 248 825,00	1 248 825,00								
Y202 - Aides indirectes	340 586,00	340 586,00	344 000,00	344 000,00	-	-	684 886,00	684 886,00								
Y203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	958 612,00	958 612,00	187 911,00	187 911,00	7 680,00	7 680,00	1 164 213,00	1 164 213,00								
Total	186 323 618,00	186 323 618,00	97 200 705,00	98 492 616,64	24 489 889,23	23 208 480,00	238 018 917,23	237 191 115,44								

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)

Tableau 3 - Recettes par Origines
Université Marie & Louis Pasteur - ETABLISSEMENT HORS SAIC

POUR INFORMATION DE L'ORGANISME DÉBILITANT

Budgets	Autres financements de service public		Recettes assimilées		Recettes de l'État		Autres financements publics		Recettes Écrites		Total	
	AE = CP		CP		AE		CP		AE		CP	
Subvention pour charges de service public	187 452 985,00	187 452 985,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Veille d'actualité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation continue, diplômes propres et VAE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aux d'apprentissage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Soutiens et prestations de recherche hors ANR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subvention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ANR Investissements d'avenir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
JAR hors Investissements d'avenir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union européenne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ordonnances - fonds propres, réserves, dons et legs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres recettes	187 452 985,00	187 452 985,00	1 852 500,00	1 852 500,00	8 179 011,00	8 179 011,00	27 162 883,00	27 162 883,00	-	-	-	-
Total	187 452 985,00	187 452 985,00	1 852 500,00	1 852 500,00	8 179 011,00	8 179 011,00	27 162 883,00	27 162 883,00	238 018 917,23	237 191 115,44	16 311 097,44	16 311 097,44

SOLDE BUDGETAIRE (déficit)

PUR INFORMATION DE VOS MEMBRES

Budget	Dépenses de fonctionnement						Investissement		Total	
	Personnel AE = CP		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total		CP	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
Formation initiale et continue	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
102 - Formation initiale et continue de niveau Master	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
103 - Formation initiale et continue de niveau Doctoral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
105 - Bibliothèques et documentation	-	-	3 500,00	-	-	-	-	3 500,00	-	3 500,00
106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	848 125,00	-	1 127 136,00	124 000,00	-	-	-	2 099 261,00	-	2 099 261,00
107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	782 165,00	-	963 625,00	731 333,00	-	-	-	2 477 123,00	-	2 477 123,00
108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences de l'ingénieur	293 745,00	-	482 542,00	238 667,00	-	-	-	804 954,00	-	804 954,00
109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des autres énergies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	142 697,00	-	143 697,00	15 000,00	-	-	-	301 394,00	-	301 394,00
111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	160 987,00	-	201 654,00	31 600,00	-	-	-	394 141,00	-	394 141,00
112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transverse	8 771 730,00	-	6 276 382,00	6 382 607,00	6 207 650,00	-	-	20 316 862,00	-	21 065 712,00
113 - Diffusion des savoirs et musées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
114 - Immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
115 - Philage et support	4 000,00	-	465 000,00	14 000,00	-	-	-	483 000,00	-	483 000,00
Étudiants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
201 - Aides directes aux étudiants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
202 - Aides indirectes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles sportives	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	11 003 419,00	-	9 633 408,00	9 739 871,00	6 442 460,00	-	-	27 079 270,00	-	27 813 040,00

= D101-D102-D103

= D201-D202-D203

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)

Tableau 3 - Recettes par Origines
Université Marie & Louis Pasteur - SACD-SAIC

PUR INFORMATION DE VOS MEMBRES

Budget	Recettes affectées				Recettes de Contingence				Total	
	Subventions pour charges de service public		Autres financements de l'Etat		Recettes propres		Autres financements publics		Recettes propres	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Subvention pour charges de service public	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres financements de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Recettes propres	-	-	-	-	1 287 254,00	-	-	-	-	-
Autres financements publics	-	-	-	-	-	-	145 000,00	-	-	-
Total	11 003 419,00	-	9 633 408,00	9 739 871,00	6 442 460,00	-	6 779 899,00	-	4 324 744,00	-
Total	95 167,00	-	19 293 999,00	6 779 899,00	6 779 899,00	-	6 779 899,00	-	4 324 744,00	-

SOLDE BUDGETAIRE (déficit)

2 869 384,00

**Tableau 4 - Equilibre financier
Université Marie & Louis Pasteur**

BI 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS		FINANCEMENTS	
BESOINS	BI 2024 UBFC + BR1-2024 UFC	BI 2025	FINANCEMENTS
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	22 154 402,16	17 980 445,44	FINANCEMENTS
dont <i>Budget Principal</i>	20 113 355,54	15 311 061,44	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
dont <i>Budget Annexe (SAIC)</i>	2 041 046,62	2 669 384,00	dont <i>Budget Principal</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	20 000,00	20 000,00	dont <i>Budget Annexe (SAIC)</i>
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	9 014 884,00	8 200 000,00	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Autres décaissements non budgétaires (e1)			Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
			Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	31 189 286,16	26 200 445,44	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (1)= (2) - (1)			PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont <i>Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>			dont <i>Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
dont <i>Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>			dont <i>Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	31 189 286,16	26 200 445,44	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

(a) le budget rectificatif n°1 correspond au total des données du budget initial et du budget rectificatif

**Tableau 5 - Opérations pour le compte de tiers
Université Marie & Louis Pasteur**

BI 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	N° comptes	Libellé du regroupement d'opérations	Décaissement Débit (c1)	Encaissement Crédits (c2)
TVA	445	OPCT pour tous les flux de trésorerie de TVA	1 760 000	1 360 000
AMI	467511	Aides Mobilités internationales	370 000	425 600
ERASMUS+	467512	Erasmus + (mobilités)	1 035 000	1 250 000
PERMIS	467513	Aide Permis de conduire apprentis	35 000	35 000
PROJETS	4434	UFC coordonnatrice de projets avec l'Etat et les entités publiques	5 000 000	5 000 000
PROJETS	4678	UFC coordonnatrice de projets - Autres		
		TOTAL	8 200 000	8 070 600

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Équilibre financier" (tableau 4)

**Tableau 6 - Situation patrimoniale
Université Marie & Louis Pasteur - AGREGÉ**

BI 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	BI 2024 UBFC + BR1-2024 UFC	BI 2025	PRODUITS	BI 2024 UBFC + BR1-2024 UFC	BI 2025
Personnel	212 838 031	207 326 037	Subventions de l'Etat	190 677 485	188 112 474
dont charges de pensions civiles*	60 028 000	63 443 229	Fiscalité affectée	1 564 000	1 552 500
Fonctionnement autre que les charges de personnel	67 628 509	60 631 688	Autres subventions	45 421 377	31 668 404
Intervention (le cas échéant)			Autres produits	41 785 377	43 201 933
TOTAL DES CHARGES (1)	280 466 540	267 957 725	TOTAL DES PRODUITS (2)	279 448 240	264 535 311
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	1 018 300	3 422 414
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	280 466 540	267 957 725	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	280 466 540	267 957 725

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)	BI 2024 UBFC + BR1-2024 UFC	BI 2025
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 1 018 300	-3 422 413,64
+ (C 68) dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	13 200 000	12 400 000
- (C 78) reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-	-
+ (C 675) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	-
- (C 775) produits de cession d'éléments d'actifs	-	-
- (C 777) quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	- 10 300 000	9 850 000
= CAF ou IAF*	1 881 700	872 414

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BI 2024 UBFC + BR1-2024 UFC	BI 2025	RESSOURCES	BI 2024 UBFC + BR1-2024 UFC	BI 2025
Insuffisance d'autofinancement*		872 414	Capacité d'autofinancement*	1 881 700	
Investissements	30 371 845	29 356 436	Financement de l'actif par l'État	4 397 738	5 094 834
		-	Financement de l'actif par des tiers autres que	12 675 156	10 865 269
		-	Autres ressources	25 000	-
Remboursement des dettes financières		-	Augmentation des dettes financières	-	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	30 371 845	30 228 849	TOTAL DES RESSOURCES (6)	18 979 594	15 960 103
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	-	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	11 392 251	14 268 746

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	BI 2024 UBFC + BR1-2024 UFC	BI 2025
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 11 392 251	14 268 746
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	10 762 151	3 841 099
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)	- 22 154 402	18 109 845
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	44 943 491	30 674 745
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	4 196 941	8 038 042
Niveau de la TRESORERIE	40 746 548	22 636 703

**Tableau 6 - Situation patrimoniale
Université Marie & Louis Pasteur
Établissement (hors SAIC)**

BI 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	BI 2024 UBFC + BR1-2024 UFC		PRODUITS	BI 2024 UBFC + BR1-2024 UFC	
	BI 2024 UBFC + BR1-2024 UFC	BI 2025		BI 2024 UBFC + BR1-2024 UFC	BI 2025
Personnel	207 744 246,74	196 322 618,00	Subventions de l'Etat	190 642 977,00	188 112 474,00
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	<i>60 028 000,00</i>	<i>63 443 229,00</i>	Fiscalité affectée	1 564 000,00	1 552 500,00
Fonctionnement autre que les charges de personnel	58 776 384,60	46 692 016,64	Autres subventions	38 384 729,03	16 692 460,00
Intervention (le cas échéant)			Autres produits	34 465 979,50	33 042 292,00
TOTAL DES CHARGES (1)	266 520 631,34	243 014 634,64	TOTAL DES PRODUITS (2)	265 057 685,53	239 399 726,00
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	1 462 946	3 614 908,64
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	266 520 631,34	243 014 634,64	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	263 594 739,72	235 784 817,36

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)	BI 2024 UBFC + BR1-2024 UFC	BI 2025
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 1 462 945,81	- 3 614 908,64
+ (C 68) dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 100 000,00	8 200 000,00
- (C 78) reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
+ (C 675) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- (C 775) produits de cession d'éléments d'actifs		
- (C 777) quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	- 5 600 000,00	- 6 000 000,00
= CAF ou IAF*	1 037 054,19	1 414 908,64

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BI 2024 UBFC + BR1-2024 UFC		RESSOURCES	BI 2024 UBFC + BR1-2024 UFC	
	BI 2024 UBFC + BR1-2024 UFC	BI 2025		BI 2024 UBFC + BR1-2024 UFC	BI 2025
Insuffisance d'autofinancement*	-	1 414 908,64	Capacité d'autofinancement*	1 037 054,19	-
Investissements	25 327 005,27	22 286 480,80	Financement de l'actif par l'État	3 805 000,00	4 175 000,00
			Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	9 732 434,03	5 601 524,00
Remboursement des dettes financières			Autres ressources	25 000,00	
			Augmentation des dettes financières		
TOTAL DES EMPLOIS (5)	25 327 005,27	23 701 389,44	TOTAL DES RESSOURCES (6)	14 599 488,22	9 776 524,00
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	-	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	10 727 517,05	13 924 865,44

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	BI 2024 UBFC + BR1-2024 UFC	BI 2025
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 10 727 517,05	- 13 924 865,44
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	- 10 727 517,05	- 13 924 865,44
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)		
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	10 727 517,05	13 924 865,44
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	10 727 517,05	13 924 865,44
Niveau de la TRESORERIE		

Tableau 6 - Situation patrimoniale
Université Marie & Louis Pasteur - SACD-SAIC

BI 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	BI 2024 UBFC + BR1-2024 UFC	BI 2025	PRODUITS	BI 2024 UBFC + BR1-2024 UFC	BI 2025
Personnel	5 093 784	11 003 419	Subventions de l'Etat	34 508	
<i>dont charges de pensions civiles*</i>			Fiscalité affectée		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	8 852 124	13 939 671	Autres subventions	7 036 648	14 975 944,00
Intervention (le cas échéant)			Autres produits	7 319 398	10 159 641,00
TOTAL DES CHARGES (1)	13 945 909	24 943 090	TOTAL DES PRODUITS (2)	14 390 554	25 135 585,00
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	444 646	192 495	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	14 390 554,38	25 135 585,00	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	14 390 554	25 135 585,00

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)	BI 2024 UBFC + BR1-2024 UFC	BI 2025
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	444 645,81	192 495,00
+ (C 68) dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	5 100 000	4 200 000,00
- (C 78) reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
+ (C 675) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- (C 775) produits de cession d'éléments d'actifs		
- (C 777) quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	4 700 000 -	3 850 000,00
= CAF ou IAF*	844 645,81	542 495,00

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BI 2024 UBFC + BR1-2024 UFC	BI 2025	RESSOURCES	BI 2024 UBFC + BR1-2024 UFC	BI 2025
Insuffisance d'autofinancement*			Capacité d'autofinancement*	844 646	542 495,00
Investissements	5 044 840	7 069 955,00	Financement de l'actif par l'État	592 738	919 834,00
			Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	2 942 722	5 263 745,00
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
TOTAL DES EMPLOIS (5)	5 044 840	7 069 955,00	TOTAL DES RESSOURCES (6)	4 380 106	6 726 074,00
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	-	-	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	664 734	343 881,00

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	BI 2024 UBFC + BR1-2024 UFC	BI 2025
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 664 734 -	343 881,00
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	- 664 734 -	343 881,00
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)		
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	- 664 734 -	343 881,00
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 664 734 -	343 881,00
Niveau de la TRESORERIE		

Tableau 8 - Opérations liées aux recettes fléchées
Université Marie & Louis Pasteur

BI 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à N non dénouées	2023	2024	2025	2026	Total
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		-	-	-	-	
Recettes fléchées (b)	-	-	-	-	-	-
Financements de l'État fléchés						-
Autres financements publics fléchés						-
Recettes propres fléchées						-
Dépenses sur recettes fléchées (c)	-	-	-	-	-	-
Personnel						
AE=CP						-
Fonctionnement et intervention						
AE						-
CP						-
Investissement						
AE						-
CP						-
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	0	0	0	0	0	0

X repris au tableau "Équilibre financier" en (a) (tableau 4)

Complété au BR 2025

Tableau 9 - Tableau des opérations pluriannuelles
Université Marie & Louis Pasteur

BI 2025

JOURNALE DE L'ORGANISERANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures (2)	AE consommées au titre des années antérieures (3)	AE reportées ou reprogrammées en année n (4)=(2)-(3)	AE nouvelles ouvertes en année n (5)	Total des AE ouvertes pour l'année n (6) = (4)+(5)	CP consommés au titre des années antérieures (7)	CP consommés au titre des années antérieures (8)	CP reportés ou reprogrammés en année n (9)=(7-8)	CP nouveaux ouverts en année n (10)	Total des CP ouverts pour l'année n (11)=(9)+(10)	Restes à engager en fin d'année n (AE) (12)=(1)-(11)	Restes à payer sur AE consommés en fin d'année n (CP) (13)=(1)-(12)
Total programmes pluriannuels d'investissement		0,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total contrats de recherche													
Total contrats d'enseignement													
Total pour information - répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :													
Ss total personnel													
Ss total fonctionnement et intervention													
Ss total investissement													

Complété au BR 2025

Tableau 9 - Tableau des opérations pluriannuelles
 Université Marie & Louis Pasteur

BI 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération (1)	Auto financement (14)	Financements extérieurs				Restes à encaisser (18)=(15)-(16)-(17)
			Montant (15)=(1)-(14)	Encaissements au titre des années antérieures (16)	Encaissements pour l'année n (17)		
Complété au BR 2025							
Total programmes pluriannuels d'investissement							
Total Contrats de recherche							
Total Contrats d'enseignement							
Total							

BI 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Suivi par opération des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Prévision	Prévision N		Prévisions en N+1 et suivantes		
		Financement de l'opération (18)	Encassements des années antérieures à N (19)	Encassement prévu en N (20)	Encassements prévus en N+1 (21)	Encassements prévus en N+2 (22)	Encassements prévus > N+2 (23)
Plan Pluriannuel d'investissement	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***						
Total PPL1							
Contrats de recherche	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***						
Total contrat de recherche.2							
Contrat de formation continue	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***						
Total contrat de formation continue.3							
Contrat d'enseignement	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Autres financements***						
Total contrat enseignement.4							
	Ss total financement de l'Etat						
	Ss total autres financements publics						
	Ss total autres financements						
TOTAL							

Complété au BR 2025

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés
** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)
*** Recettes propres et recettes propres fléchés

**TABLEAU 11 - Université Marie & Louis Pasteur
TABLEAU RETRAÇANT LES MOYENS DES UNITÉS MIXTES DE RECHERCHE - Budget initial 2025**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Données issues notamment du portail du CNRS DIALOG

	Moyens de l'établissement		Moyens hors budget de l'établissement							
	Personnel	Emplois	Organisme de recherche CNRS		Supmicrotech ENSMM		UTBM		Autres	
			Emplois	Emplois	Emplois	Emplois	Emplois	Emplois	Emplois	Emplois
UMR 1098 RIGHT	77	174 985	0	0	0	0	0	0	17 (1)	470 815 (2)
Fonctionnement		9 695								10 000
Investissement		0								0
UMR 6049 Laboratoire Théma	29	36 039	9	44 700	0	0	0	0	13 (3)	0
Fonctionnement		0								0
Investissement		0								0
UMR 6174 Institut FEMTO-ST	203	577 400	57	804 965	69	130 000	34	70 000	7	0
Fonctionnement		0								0
Investissement		0								0
UMR 6213 Institut UTINAM	58	198 273	10	26 435	0	0	0	0	1	0
Fonctionnement		0								0
Investissement		0								0
UMR 6249 Laboratoire Chrono-	110	358 695	22	172 920	0	0	0	0	30	0
Fonctionnement		0								0
Investissement		0								0
UMR 6623 Laboratoire de mathématiques	47	166 132	7	64 500	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement		0								0
Investissement		0								0
UMS 3245 OSU THETA	13	66 000	4	78 000	0	9 000	0	0	1	18 900 (4)
Fonctionnement		0								0
Investissement		0								0
USR 3124 MSHE	9	113 892	5	33 200	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement		0								0
Investissement		0								0

- 1) 17 emplois dont 5 INSERM et 12 EFS
- 2) 4780 815 € au total (fonctionnement et investissement) dont 153 000 € INSERM et 327 815 € EFS
- 3) 13 emplois de l'université de Bourgogne
- 4) 18 900 € de l'université de Bourgogne

Tableau de synthèse budgétaire et comptable

Université Marie & Louis Pasteur

BI 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BI UBFC + BR1 UFC 2024	BI 2025
---------------------------	---------

Stocks initiaux	1	Niveau initial de restes à payer		20 693 770,44	20 599 939,81
	2	Niveau initial du fonds de roulement		66 335 741,54	44 943 480,68
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement		6 665 209,17	4 196 941,38
	4	Niveau initial de la trésorerie		62 900 950,47	40 746 549,31
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée		22 081 194,77	11 868 570,38
	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée		40 819 756,70	28 877 977,93
	5	Autorisations d'engagement		258 646 810,71	285 098 092,23
	6	Résultat patrimonial		1 016 700,00	- 3 422 413,64
7	Capacité d'autofinancement (CAF) / Insuffisance d'autofinancement (IAF)		1 081 700,00	- 872 413,64	
8	Variation du fonds de roulement		- 11 392 250,85	- 14 268 746,44	
Flux de l'année	9	Opérations bilancielle non budgétaires	SENS		
		Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ / -		
		Remboursement d'emprunt / prêt accordé	+		
		Cautionnements et dépôts	-		
	10	Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS		
		Variation des stocks	+ / -		
		Production immobilisée	+		
		Charges sur créances irrécouvrables	-		
		Produits divers de gestion courante	+		
	11	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS	3 841 099,00	3 841 099,00
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -			
	Recouvrement sur titres des exercices antérieurs (Signe -) pris uniquement les lignes hors CV pour ne pas comptabiliser les avances 419 et 4419				
	DC de Contrepassation des PCA en N-1 (Signe +)				
	DC de Contrepassation des PAR en N-1 (Signe -)				
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -			
	DC de PAR en N (Signe +)				
	DC de PCA en N (Signe -)				
	Restes à recouvrer sur produits de l'exercice (Signe +) - pris uniquement les RAR sur titre Cl 6 ou 7 cf ongle joint				
	Avances et acomptes reçus en N (signe -) variation des 419 et 4419				
	Autres recettes inscrites en N à des postes de bilan (signe -) Hausse des 104 et 134				
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -			
	Paiement en N de SF certifiés antérieurement à N (signe +)				
	DC de Contrepassation des CCA en N-1 (Signe -)				
	DC de Contrepassation des CAP en N-1 (Signe +)				
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -			
	DC de CAP sur N (signe -)				
	CCA sur N (signe +)				
	SF sur cptes de charges certifiés en N mais non soldés à la clôture (signe -)				
	Avances versées sur pénalités et commandes (signe +) variation des 237 et 238				
	Avances et acomptes versés sur rémunération (signe +)				
	Autres dépenses inscrites en N à des postes de bilan (signe +)				
	= Débits des 20, 21 et 23 sauf 237 et 238				
12	Solde budgétaire =		22 453 402,16	17 980 445,44	
12.a	Recettes budgétaires		275 986 240,25	266 933 715,00	
12.b	Crédits de paiement		298 140 642,41	284 914 160,44	
13	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations au nom et pour le compte de tiers			129 400,00	
14	Décalages de flux de trésorerie liés aux autres encaissements / décaissements sur comptes de tiers				
15	Variation de la trésorerie = 12 - 13 - 14		22 453 402,16	18 109 845,44	
15.a	dont variation de la trésorerie fléchée		- 10 212 624,39		
15.b	dont variation de la trésorerie non fléchée		- 11 941 777,77	- 18 109 845,44	
16	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13 + 14		10 762 161,31	3 841 099,00	
17	Restes à payer		506 188,68	183 931,79	
Stocks finaux	18	Niveau final de restes à payer		20 599 939,81	20 783 870,60
	19	Niveau final du fonds de roulement		44 943 480,68	30 674 744,25
	20	Niveau final du besoin en fonds de roulement		4 196 941,38	6 038 041,69
	21	Niveau final de la trésorerie		40 746 549,31	22 638 702,56
	21.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée		11 868 570,38	11 868 570,38
21.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée		28 877 977,93	10 768 132,18	

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale

**Annexes des opérations pluriannuelles :
Opérations du Plan pluriannuel d'investissement suivies hors GFC-Opérations**



Opérations du plan pluriannuel d'investissement hors GFC-Opérations

Université Marie & Louis Pasteur

BI 2025

A - Dépenses

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement				Crédits de paiement					Restes		
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année N	AE nouvelles ouvertes en année N	Total des AE ouvertes pour l'année N	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année N	CP nouveaux ouverts en année N	Total des CP ouverts pour l'année N	Restes à engager en fin d'année N (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année N (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(9)+(6)	(13)=(3)+(6)-(9)-(11)
Op. 3 Locaux provisoires site Canot (ex Avenal désamiantage)	5 462 014	5 259 801	5 259 801	11 867	11 867	11 867	4 771 668	4 771 668		500 000	500 000	190 346	0
Op. 16 ECO CAMPUS	2 716 537	2 716 537	2 716 537	-	-	-	2 447 465	2 447 465		269 072	269 072	-	0
Op. 36 Chestinum	1 805 886	1 774 163	1 774 163	31 733	31 733	31 733	934 746	934 746		772 108	772 108	0	99 042
Total programmes pluriannuels d'investissement pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :	9 984 447	9 750 501	9 750 501	43 600	43 600	43 600	8 153 879	8 153 879		1 541 180	1 541 180	190 346	99 042
Si total fonctionnement et intervention	5 437 374	5 235 161	5 235 161	11 867	11 867	11 867	4 751 372	4 747 028		500 000	500 000	190 346	0
Si total investissement	4 547 072	4 515 339	4 515 339	31 733	31 733	31 733	3 402 508	3 406 850		1 041 180	1 041 180	-	99 042

Opérations du plan pluriannuel d'investissement hors GFC-Opérations

Université Marie & Louis Pasteur

BI 2025 B - Recettes

N° Opérations	Montant de l'opération	Auto financement	Financements extérieurs				Restes à encaisser
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n		
	(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)	
Op. 3 Locaux provisoires site Canot (ex Arsenal désamiantage)	5 462 014	3 856 351	1 605 663	1 605 663		-	
Op. 16 ECO CAMPUS	2 716 537	1 999 217	717 320	717 320		-	
Op. 36 Chesinum	1 805 896	851 440	954 456	369 154	585 302	-	
Total programmes pluriannuels d'investissement	9 984 447	6 707 008	3 277 439	2 692 137	585 302	0	

Opérations du plan pluriannuel d'investissement hors GFC-Opérations
Université Marie & Louis Pasteur

BI 2025

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits (

Opérations	Prévision pluriannuelle										Prévision N (BI + BR)					Prévision N+1 et suivantes				
	(1)	(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	AE prévues en N+1	CP prévues en N+1	AE prévues en N+2	CP prévues en N+2	AE prévues > N+2	CP prévues > N+2			
Op. 3 Locaux provisoires site Canal (ex Arsenal désamiantage)	5 462 014	5 259 801	5 259 801	11 867	11 867	11 867	4 771 669	4 771 669	500 000	500 000	500 000	190 346	190 346	190 346	190 346					
Op. 16 ECO CAMPUS	2 716 537	2 716 537	2 716 537	-	-	-	2 447 465	2 447 465	269 072	269 072	269 072									
Op. 36 Chestnum	1 805 886	1 774 163	1 774 163	31 733	31 733	31 733	934 746	934 746	772 108	772 108	772 108	99 042	99 042							
Total Dépenses d'investissement.1	9 984 447	9 750 501	9 750 501	43 600	43 600	43 600	8 153 879	8 153 879	1 541 180	9 694 058	9 694 058	190 346	289 388							
Fonctionnement et intervention	5 437 374	5 235 161	5 235 161	11 867	11 867	11 867	4 791 372	4 791 372	500 000	500 000	500 000	190 346	190 346	190 346	190 346					
Investissement	4 547 072	4 515 339	4 515 339	31 733	31 733	31 733	3 402 506	3 402 506	1 041 180	1 041 180	1 041 180	99 042	99 042							

B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Prévision N			Prévisions en N+1 et suivantes			Observations
		Financement de l'opération (18)	Encaissements des années antérieures à N (19)	Encaissement prévus en N (20)	Encaissements prévus en N+1 (21)	Encaissements prévus en N+2 (22)	Encaissements prévus > N+2 (23)	
Op. 3 Locaux provisoires site Canot (ex Arsenal désamiantage)	Financement de l'Etat*	1 605 663	1 605 663					SCSP
	Autres financements publics**							
Op. 16 ECO CAMPUS	Financement de l'Etat*	717 320	717 320					Autofinancement 3 856 350,83 € CPER Etat
	Autres financements publics**							
Op. 36 Chesinum	Financement de l'Etat*	954 456	369 154	585 302				Autofinancement 1 989 217,21 € CRBFC et GRM 954 456 € Autofinancement 851 440 €
	Autres financements publics**							
Total PPI.1		3 277 439	2 692 137	585 302				

Plan Pluriannuel d'Investissement Prévisionnel - Budget Initial 2025

Opération	Maîtrise d'ouvrage	Date de début de l'opération	Date de fin de l'opération	Financement (Origine)	Financement (Votant)	Coût total de l'opération	AE 2025 Ouvert	CP 2025 Ouvert	AE 2027 Ouvert	CP 2027 Ouvert	AE 2028 Ouvert	CP 2028 Ouvert	
Op. 103 Mise en accessibilité du SSE	UFC	2024	2025	SCSP 2024	30 000,00	60 000,00		30 000,00					
Op. 105 UT NFC - Locaux provisoires Carrées Sociales	UFC	2024	2025	PFDR	30 000,00			30 000,00					
Op. 106 BU SANTE - Extension	UFC	2024	2027	PFDR - FCT	331 027,92	331 027,92		74 342,64		49 561,76			
Op. 107 Mise aux normes du Laboratoire d'Anatomie (don du corps) - UFR Santé	UFC	2024	2025	PFDR	600 000,00	500 000,00		100 000,00		400 000,00			
Op. 108 CL_A_Infrastructure Réseaux	UFC	2024	2025	SCSP 2024	78 978,22	113 978,22							
Op. 109 CL_A_Infrastructure Réseaux	UFC	2024	2025	PFDR	35 000,00	100 000,00		75 000,00					
Op. 110 COMP_24_Equipements_ Recherche	UFC	2025	2026	PFDR sur COMP 2024	1 000 000,00	1 000 000,00		800 000,00		200 000,00			
Op. 111 SLHS_Réflexifacade	UFC	2025	2026	PFDR	650 000,00	550 000,00		80 000,00		470 000,00			
Op. 112 SCD-BLF_Verrières-tolure	UFC	2025	2026	PFDR	220 000,00	220 000,00		150 000,00		70 000,00			
Op. 113 SUIPEG-Tolure-Fourier	UFC	2025	2026	PFDR	200 000,00	200 000,00		200 000,00		50 000,00			
Op.14 Travaux réalisés 2025	UFC	2025	2025	SCSP 2025	290 000,00	468 000,00		290 000,00					
Op. 114 Repeintement centrale Incendie_25	UFC	2024	2025	PFDR	178 000,00			178 000,00					
Op. 115 Actions ADAP_2025	UFC	2025	2025	SCSP 2025	50 000,00	50 000,00		50 000,00					
Op. 116 RSSI	UFC	2025	2026	SCSP 2025	100 000,00	100 000,00		100 000,00					
				PFDR	300 000,00	500 000,00		300 000,00		200 000,00			
= + + Opérations ponctuelles							6 049 532,83	6 454 375,83					
Grand Besançon Métropole							4 217 800,01	9 829 072,01					
Op.16 ECO CAMPUS	UFC	2016	2025	Recreat/Etat	717 319,50	2 716 536,71							
		2016	2025	PFDR	1 899 217,21			289 072,01					
Op. 25 CM Nord Franche-Comté contrat métropolitain - Montbillard	UFC	2020	2025	PFDR	300 000,00	300 000,00		100 000,00					
Op.70 Eco-campus - Bâtiment A	UFC	2023	2026	CPER ETAT	940 000,00			300 970,00					
		2023	2026	CPER REGION	1 560 000,00	3 100 000,00		1 050 000,00		510 000,00			
		2023	2026	GRAND BELFORT	600 000,00			600 000,00		100 000,00			
Op.71 Eco-campus - Bâtiment F - bloc B	UFC	2023	2025	CPER ETAT	800 000,00	1 700 000,00		125 860,01					
		2023	2025	CPER REGION	900 000,00			450 000,00					
		2023	2026	CPER ETAT	650 000,00			168 970,00					
		2023	2026	CPER REGION	900 000,00	2 000 000,00		900 000,00		900 000,00			
		2023	2026	GRAND BELFORT	470 000,00			470 000,00		470 000,00			
Grand Besançon Synnergie Campus							10 917 722,02	2 955 507,02					
Op. 21 bis CM-RIFC-Construction d'un nouveau bâtiment 1er équipement	UFC	2024	2025	PFDR	200 000,00	200 000,00		50 000,00					
Op. 22 CM Grande Bibliothèque BU-BA (Fiche 1.5)	GBM	2023	2027	PFDR	5 516 000,00	5 516 000,00		1 103 200,00		590 600,00			
Op. 36 Chésinium	UFC	2021	2025	CRBFC	275 000,00			65 736,02					
		2021	2025	GBM	679 456,00	1 805 896,18		135 891,00					
		2021	2025	PFDR	851 440,18			550 480,00					
Op. 108 AsemaL_N_1er-equipement	UFC	2024	2025	CPER 2021-2027	1 800 000,00	1 800 000,00		600 000,00					
+ TOTALUX							49 786 978,88	49 786 978,88	3 508 585,20	4 410 000,00	3 490 161,76	2 400 000,00	
												2 400 000,00	
												2 400 000,00	
PFDR							20 669 750,98	19 226 008,27	4 390 174,02	4 390 174,02	3 490 161,76	3 490 161,76	2 400 000,00
SCSP 2025							440 000,00	440 000,00					
CPER CRBFC							1 985 736,82	1 985 736,82					
CPER ETAT							3 046 786,00	3 046 786,00					
CPER GBM							535 891,00	535 891,00					
CPER Grand Belfort							500 000,00	500 000,00					